

**PROGRAMME DES NATIONS UNI
ES POUR LE DEVELOPPEMENT**

PROJET DU GOUVERNEMENT DU MAROC

DOCUMENT DE PROJET

Numéro de projet:	MOR/99/G33/A/1G/99	Contribution FEM	4.369.400	\$ US
		\$ (incl. PDF)		
Titre de projet :	Conservation de la biodiversité par la transhumance dans le versant sud du Haut Atlas.	Contribution PNUD	500.000	\$ US
		Contribution du Gvt (équivalent en \$ U.S.)		
Durée :	7 ans	(en nature)	850.000	\$ US
		(en espèces)	1.860.000	\$ US
Site du projet :	Ouarzazate	Contribution locale (équivalent en \$ U.S.)		
		(en nature)	1.275.000	\$ US
Agence d'exécution:	Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Eaux et Forêts	(en espèces)	165.000	\$ US
		financements parallèle	737.000	\$ US
Et de mise en œuvre		Coût total du projet :	9.756.400	\$ US
Date estimative de démarrage :	Novembre 2000			

Date du PAC local : 3 octobre 2000
Chargée de Programme : Khadija Belfakir

Informations de classification

Secteur et sous-secteur CAC/PNUD : 0430 Ressources biologiques

Secteur et sous-secteur DCAS : Agriculture, forêts et parcours, recherche et développement (0527)

Secteur d'intérêt primaire /sous-secteur : Promotion de la pérennité de l'environnement et des ressources naturelles (03)

Domaine d'intérêt secondaire/sous-secteur : Amélioration des données et de l'information sur le développement durable (0317)

Bénéficiaires cibles : Communautés locales et ONGs (06)

Bénéficiaires secondaires : Organisations gouvernementales locales (0539)

Description brève

Le projet permettra de préserver, de façon significative et à l'échelle planétaire, la biodiversité du versant Sud du Haut Atlas, par l'adoption d'une démarche innovatrice intégrant la gestion des terres pastorales et la conservation de la biodiversité dans un écosystème reposant sur le pâturage. Il est prévu, au terme du projet, d'en tirer, tant au niveau planétaire qu'à l'échelle nationale, des avantages qui, outre leur intérêt pour les besoins de démonstration, assureront la viabilité et la pérennité d'un projet au niveau local. Les menaces à la biodiversité trouvent leurs origines dans les incitations déséquilibrées favorisant une implantation désordonnée, la reconversion de zones humides et de pâturages communs en des champs de culture, la mobilité réduite du bétail, et l'inconscience. Le projet s'attellera à ces causes profondes par le biais d'une relance des régimes de gestion de la transhumance bio-amical et des propriétés communes, de la planification d'utilisation des terres et des incitations innovatrices pour la conservation de la biodiversité des parcours et de la faune sauvage. Le projet démontrera l'efficacité de cette approche innovatrice et son applicabilité à d'autres régions arides, à des écosystèmes reposant à la fois sur le pâturage de ruminants et sur les régimes traditionnels de gestion des propriétés communes qui demeurent viables. Le Ministère de l'Agriculture sera l'institution gouvernementale partenaire chargée d'apporter au projet orientation et supervision. Le projet est conforme aux priorités de la Stratégie Nationale de Biodiversité, du programme de développement durable du PNUD et des Orientations Opérationnelles du FEM.

<u>Au nom de :</u>	<u>Signature</u>	<u>Date</u>	<u>Nom/Titre</u>
Le Gouvernement	-----	-----	-----
Le PNUD	-----	-----	-----

ABREVIATIONS

BAD	Banque Asiatique de Développement
AIEA	Agence Internationale de l'Énergie atomique
ANOC	Association nationale ovine et caprine, organisme para-étatique
CFD	Caisse Française de Développement
DAR	Division des Affaires Rurales (Ministère de l'Intérieur)
DCL	Division des Collectivités Locales
DREF	Direction régionale des Eaux et Forêts
UE	Union Européenne
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
SIG	Systèmes d'Informations Géographiques
GdM	Gouvernement du Maroc
GTZ	Agence Allemande de Coopération Technique
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
KfW	Banque Allemande de Développement
MADRPM	Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches
MOR/81/004	Projet PNUD/FAO d'Azilal, dans le versant nord du Haut Atlas
MOR/92/010	Projet dans le Haut Atlas central (PHAC)
MOR/97/00	Programme pour la « Formulation d'un programme national de gouvernance et d'un projet de renforcement des capacités institutionnelles »
MOR/97/004	Programme pour l'« Appui à la protection de l'environnement, à la gestion des ressources naturelles et à la promotion des énergies renouvelables et alternatives »
UCN	Unité de Coordination Nationale
PANE	Plan d'Action National pour la protection de l'Environnemental
NEF	Fondation du Proche-Orient
OPEC	Oil Product Exploration Company Ltd.
ORMVAO	Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate
PDF-B	Facilité pour le développement de projets (Plafond : 350.000 \$US)
PHAC	Projet Haut Atlas Central (MOR/92/010)
OP, OPs	Organisations Pastorales
ERP, ERPs	Évaluation Rurale Participative
CTP	Comité Technique Provincial
UP	Project Unit/Unité de Projet
CR	Communes Rurales
SIBE	Site d'Intérêt Biologique et Écologique, une catégorie générale créée par la Stratégie Nationale des Zones Protégées pour désigner tous types de zones protégées : Parcs, Réserves, etc.
SIMEL	Programme national de surveillance du bétail
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNICEF	Fonds Des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International
BM	Banque Mondiale

A. CONTEXTE

A. 1 Description du pays et du sous-secteur

Le bassin méditerranéen, une des cinq régions du biome méditerranéen, abrite une biodiversité exceptionnelle. Plus de la moitié de ses 30.000 espèces végétales vasculaires sont endémiques¹. Le Maroc, avec une superficie terrestre d'à peine 715.000 km², dont 300.000 km² dans le bassin méditerranéen, est le deuxième pays biologiquement diversifié du bassin. Seule la Turquie² le dépasse en diversité des espèces et des habitats. Le Maroc a le ratio le plus élevé entre la richesse en espèces et la surface des terres (0,0126), suivi par l'Espagne (0,0125) et la Turquie (0,0104). Plus de 41% des plantes endémiques au Maroc sont rares ou menacées.

La géographie du Maroc offre un grand éventail de paysages et de possibilités pour le développement économique. Le taux de croissance démographique est modéré (2,4 %)³. Cependant, 17,9 % de la population rurale sont considérés pauvres, et ils sont concentrés dans 13 des provinces les plus pauvres, dont celle de Ouarzazate (site du projet) .

La chaîne de montagnes de l'Atlas revêt une importance mondiale du fait qu'elle fait partie des rares systèmes montagneux méditerranéens du monde à avoir une échelle géographique considérable et à être encore relativement intacts. Les autres systèmes semblables (particulièrement au sud de l'Europe et en Turquie) ont déjà subi une forte altération. La chaîne de l'Atlas est également une des plus importantes particularités du paysage de l'Afrique du Nord. C'est une barrière naturelle qui empêche les vents porteurs d'humidité provenant des systèmes de l'Océan Atlantique du nord et de l'Europe d'atteindre le Sahara occidental et central. Les montagnes de l'Atlas et la chaîne de l'Anti-Atlas combinées hébergent plus du tiers de la diversité végétale endémique du Maroc⁴.

Les montagnes du Haut Atlas et de l'Anti-Atlas ont une grande importance nationale. Ce sont les réservoirs d'un potentiel relativement élevé d'eau et de nourriture humaine et animale pouvant couvrir les besoins d'une grande partie de la population du pays. Elles offrent un site de patrimoine naturel exceptionnel, avec un important potentiel d'éco-tourisme.

Les deux-tiers environ du Maroc peuvent être classés comme zones subtropicales arides et semi-arides. La forme dominante de production économique y est l'agropastoralisme. Dans les montagnes de l'Atlas et de l'Anti-Atlas, la forme de production adaptée à cet écosystème est la transhumance, avec des cultures saisonnières dans les *wadis*, ou ruisseaux. Après des milliers d'années, la transhumance est apparue comme une adaptation durable à l'environnement, avec en même temps un impact sur la flore au point que le développement sain et durable de nombreuses

¹ *Ecologia Mediterranea* 21 : 356, 1995

² Fennane, M. 1997. Botanique. Étude de la Biodiversité Nationale, Maroc, Ministère de l'Environnement, PNUD.

³ Abaab, A. Bedrani, S., Bourbouze, A & Chiche, J. 1996. « Les Politiques agricoles et la dynamique des systèmes agropastoraux au Maghreb », mimeo, CIHEAM, Montpellier.

⁴ Fennane, 1997, *ibid.*

espèces dépend du pâturage. En conséquence, la faune sauvage s'est non seulement adaptée à la concurrence du bétail domestique (gazelle et mouflon, par exemple), mais aussi aux niches et aux habitats particuliers créés par ces millénaires de co-évolution.

Depuis les années '60, cependant, cette forme de production animale extensive a cédé la place à une agriculture accrue et un élevage fixe, le plus souvent à travers une sédentarisation incontrôlée et chaotique. En conséquence, les anciens pâturages des plaines et des moyennes altitudes sont anéantis par la pâture ou épuisés par le labour, la nappe aquifère tend à long terme au tarissement, la dégradation du sol augmente et les habitats de la faune sauvage se détruisent. Comme les plaines et les terres de moyennes altitudes étaient traditionnellement utilisées pour le pâturage d'hiver par les transhumants, cette sur-exploitation et cette destruction obligent les pasteurs à rester plus longtemps dans les pâturages d'été (ou de hautes altitudes), avec des indications de plus en plus marquées de surpâturage dans ces endroits. L'utilisation excessive des basses altitudes a donc aussi un impact négatif sur les hautes altitudes.

Ce diagnostic peut être appliqué non seulement au Haut Atlas, mais aussi à toutes les autres régions arides et semi-arides du Maroc où la transhumance entre pâturages saisonniers était une forme dominante de production. Ces changements sont attribuables à divers facteurs, tels que : l'augmentation de la dessiccation climatique et de la fréquence des grandes sécheresses, la croissance démographique, les politiques coloniales et post-coloniales et la fin des régimes traditionnels de propriétés communes. Le GdM est conscient que la sédentarisation chaotique a des incidences négatives et que la transhumance offre un potentiel de développement à long terme dans ces régions arides. Mais il admet aussi que l'intensification de l'agriculture comporte des avantages économiques à court terme auxquels il est difficile de renoncer. Le GdM a actuellement plusieurs projets pastoraux dans d'autres régions arides ; cependant, ces projets ne recherchent pas explicitement une situation « gagnant-gagnant » qui pourrait naître d'une relance de la transhumance : c'est-à-dire une utilisation durable conduisant à la conservation de la biodiversité.

A.2 Stratégie du pays d'accueil

Stratégies et politiques environnementales. Les institutions marocaines sont de plus en plus conscientes de la nécessité d'associer les questions de dégradation des sols et de la biodiversité aux efforts de développement, et c'est ce que montrent clairement la Stratégie Nationale 1995 pour la Protection de l'Environnement et le Développement Continu (Financement PNUD), le Centre d'Échange sur la Biodiversité (FEM/PNUD) et le Plan d'Action de la Stratégie Nationale de Biodiversité (Financement FEM/PNUD). Au début de 1999, ce dernier a terminé son Plan d'action pour la Biodiversité Terrestre, qui a identifié la conservation de la « diversité écologique pastorale » comme une de ses principales orientations stratégiques. Le PANE considère le Haut Atlas central parmi ses zones prioritaires.

Le réseau des 154 sites déjà protégés ou proposés pour l'être que la Stratégie de Zones Protégées 1996 du Maroc a identifié augmentera le système protégé de 66.000 à plus de 3,3 millions d'hectares. Ce réseau couvrira 100 % des sites potentiels de conservation de la biodiversité du Maroc, mais cela ne représentera toujours que 5 % environ de la superficie du pays. L'élaboration de programmes de développement durable pour la conservation de la biodiversité permettra de compléter et d'étendre l'impact de ce réseau.

Actuellement, le nouveau Ministère des Forêts prévoit des réformes qui rapprocheront la production et la conservation et jetteront les bases d'un travail de conservation à tendance communautaire. Cependant, le personnel du Ministère manque d'orientation appropriée pour accomplir un tel travail d'intégration et de participation.

La Stratégie Nationale de Zones Protégées a identifié la montagne Saghro (dans la chaîne de l'Anti-Atlas) comme SIBE⁵ potentiel mais non défini. Le Saghro est partagé par 10 des 14 fractions berbères du projet et est une ressource indispensable pour le pâturage d'automne et de printemps. Cette zone subit négativement l'impact d'une implantation sans discernement.

Le Ministère des Forêts surveille la faune sauvage et régleme les permis de chasse dans la province de Ouarzazate. Le pic du Mgoun et les montagnes de Saghro sont un site de patrimoine naturel exceptionnel (visités annuellement par environ 20.000 touristes). Le programme du Ministère du Tourisme pour la province de Ouarzazate couvre l'inspection et la certification des pensions et des foyers de repos pour touristes dans les villages, mais il n'existe aucune politique concernant l'éco-tourisme pour aider à contrôler la pollution le long des itinéraires de randonnées. Le Ministère de l'Intérieur finance le Centre de formation de Guides Touristiques de Tabant (à Azilal). C'est parmi ses lauréats que la plupart des sociétés de tourisme et des organisateurs professionnels de randonnées recrutent les guides agréés dont ils ont besoin. Cependant, leur formation manque de connaissances sur la biodiversité et la transhumance dans les montagnes arides.

Stratégies de développement agricole. Un des trois grands résultats de la Stratégie Nationale Agricole est le développement économique et la conservation des ressources des zones montagneuses par l'intensification de l'agriculture (irrigation, maîtrise de l'érosion, alimentation de secours, amélioration des variétés, etc.). Le GdM est de plus en plus conscient des avantages de la production animale extensive et de la transhumance pour les terres arides, et cela est démontré par :

- a) la réduction progressive des subventions au secteur agricole ;
- b) le décret 33-94 relatif à l'agriculture pluviale (*bour*), qui autorise les institutions locales à gérer les ressources naturelles ;

⁵ SIBE = « Site d'Intérêt Biologique et Écologique », une catégorie générale créée par la Stratégie Nationale des Zones Protégées pour désigner tous types de zones protégée : Parcs, Réserves, etc.

- c) plusieurs nouveaux projets pastoraux, financés par des dons, dans les zones arides ; et
- d) la récente Stratégie de Développement des Parcours, qui identifie le Haut Atlas et l'Anti-Atlas comme région prioritaire pour le développement de parcours. Cependant, cette stratégie propose des monocultures d'espèces de fourrage importées et ne reconnaît explicitement ni l'importance écologique et économique du maintien de l'hétérogénéité dans l'écosystème ni celle de la transhumance pour la conservation de la nature.

Un programme national mené par un organisme para-étatique (ANOC) reconnaît la valeur des races indigènes de moutons et de chèvres et subventionne les pastoralistes pour protéger les races indigènes classées. On n'a pas encore inventorié les races indigènes transhumantes de la zone du projet, mais on pense qu'elles ont de fortes chances d'être classées et incluses dans le programme de l'ANOC.

Plusieurs programmes agricoles dans la province de Ouarzazate font également partie de la ligne de base : (i) un programme national de surveillance du bétail (SIMEL) visant à recueillir des informations sur la transhumance de longue distance et à fournir des systèmes d'alerte précoce des sécheresses ; (ii) un contrôle semestriel de la production de végétation et de pâturage dans quelques sites de la province de Ouarzazate par l'ORMVAO ; (iii) un prêt à donateurs multiples sur dix ans à l'ORMVAO pour le développement rural et l'intensification de l'agriculture.

Décentralisation, régime de propriété et renforcement institutionnel. Le GdM s'est engagé dans le développement participatif, le renforcement de la société civile, la mise en valeur du rôle des ONGs dans le développement communautaire, et la reconnaissance formelle de l'utilité indigène des zones communales. Plusieurs décrets et politiques du gouvernement offrent des incitations pour la création d'institutions « modernes » telles que des coopératives et des associations de producteurs.

Le GdM a entamé un important programme de décentralisation donnant aux Communes Rurales une plus grande responsabilité. Il prévoit la création de divers Fonds Locaux de Développement, et l'allocation 30 % de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) à ces fonds pour une autonomie budgétaire locale. Le Ministère de l'Intérieur a lancé un débat national sur la gestion des terres collectives et devrait bientôt annoncer des lignes directrices procédurales et juridiques plus claires.

Activités concernant l'allègement de la pauvreté. Plusieurs programmes nationaux d'investissement visent à réduire les disparités régionales et sont considérés comme faisant partie de la ligne de base (infrastructure, électrification rurale, eau potable, santé et éducation de base). La province de Ouarzazate est une des 14 régions prioritaires du « Programme de Priorités Sociales » du Gouvernement.

A.3 Assistance antérieure et en cours

Le GdM est vivement intéressé par la promotion du développement des parcours et des ressources forestières. La Stratégie Nationale de Zones Protégées (financement BAD) est une importante activité de soutien de ce secteur. Le GdM a lancé divers projets d'aménagement de parcs, comme ceux bénéficiant de l'aide de GTZ, de la FAO/Italie et de la BIRD, ainsi que quelques projets de conservation liés au développement durable dans des zones tampons (comme ceux bénéficiant de l'aide de l'UE, de la BAD et de l'USAID).

Par le passé, la plupart des projets de gestion des ressources naturelles, comme les essais de réhabilitation des pâturages (FAO) et le Périmètre Pastoral de Timahdite (USAID), n'ont pas réussi à créer un modèle durable et reproductible pour le développement pastoral. Cela est dû avant tout à une absence de planification et de développement participatifs efficaces, ainsi qu'à l'incompréhension du contexte socio-politique⁶. Cependant, les informations de base et les résultats des essais de réhabilitation des pâturages et des forêts fournis par ces anciens projets sont encore valables aujourd'hui. Un des rares projets qui ont connu un certain succès est le Projet de Développement de Bétail des Pâturages de l'Est, financé par le FIDA. Il a activement contribué à la réorganisation du contexte socio-géographique (création de coopératives « ethno-lignagères » basées sur les institutions coutumières) pour la gestion des propriétés communes. Les pâtres ont collectivement planifié et amélioré 300.000 hectares de pâturages communs⁷.

D'autres aides ont déjà été accordées pour renforcer les capacités des institutions académiques, de recherches et gouvernementales dans les domaines suivants : conservation du sol (Belgique), fourrage et ressources pastorales (FAO), distribution de l'eau (FAO), résidus de pesticides dans l'environnement (AIEA), recensement agricole national (FAO), impact de l'ajustement structurel sur le secteur agricole (FAO), enquêtes sur la forêt et la faune sauvage (Espagne), formation d'agents de vulgarisation sur les méthodes participatives (PNUD) et formation pratique d'agronomes du MADRPM (GTZ). En 1994-97, le PNUD a financé le « Réseau pour le Développement Durable », qui est actuellement une base de données active et un site Internet hébergé au Secrétariat d'État chargé de l'Environnement.

Plusieurs projets antérieurs dans le Haut Atlas ont contribué au renforcement des capacités locales et nationales pour le développement durable. Le projet PNUD/FAO d'Azilal (MOR/81/004), dans le versant nord du Haut Atlas, a abouti à une étude intégrée des besoins en matière de développement, étude qui comprend un programme pour le développement agro-sylvo-pastoral dans un cadre de conservation des ressources naturelles et de protection de l'infrastructure hydro-agricole. Le projet du Haut Atlas central, financé à travers le Ministère des

⁶ Abaad *et. al* 1996, *Opcit.*

⁷ El Alaoui, M. 1996. « Les coopératives pastorales ethno-lignagères du Maroc oriental », pp. 129-146 dans le compte rendu du Séminaire *Pastoralisme et Foncier*, CIHEAM/IRA, Montpellier.

Affaires Étrangères de la France, a donné un aperçu intéressant sur le développement de l'industrie touristique dans les montagnes.

Le Projet PNUD de Développement Communautaire dans le Haut Atlas central (PHAC) (MOR/92/010), situé dans une petite partie du site proposé pour le projet FEM, s'est terminé en 1999. C'était un des rares projets au Maroc qui s'étaient sérieusement intéressés à la participation populaire, à la reprise des activités communautaires et au renforcement institutionnel au niveau local. Le projet a aidé plusieurs communautés implantées avec des semences améliorées pour les céréales et les fruits, des races améliorées de moutons, des techniques agricoles, des incitations pour la commercialisation du charbon de bois et du gaz comme sources d'énergie de rechange, des équipements de santé et d'éducation, et de l'infrastructure. Il a dispensé à plus de 550 villageois une formation d'« agents communautaires » pour la vulgarisation des technologies innovatrices. Ses activités ont aidé les communautés implantées à développer des pratiques agricoles améliorées et des systèmes de production intensive. Cette stratégie a été utile car elle a permis d'intensifier l'utilisation des terres autour des communautés agricoles, réduisant ainsi le besoin de préparer des parcours vierges, mais le projet n'a pas renforcé les capacités locales pour la planification de l'utilisation des terres, et avait donc peu d'impact sur les causes profondes de la dégradation des sols. Deux études⁸ commandées par le projet PNUD en 1996/97 ont donné un aperçu intéressant sur les systèmes coutumiers de gestion des parcours et sur les processus participatifs, qui ont été incorporés dans cette proposition. La réussite du projet PHAC constitue une bonne base sur laquelle le PNUD peut s'appuyer pour obtenir un co-financement supplémentaire pour le projet FEM/PNUD.

Un prêt à donateurs multiples (FIDA, KfW, OPEP) a été accordé à l'ORMVAO pour l'intensification agricole, la gestion du bois à brûler et les activités alternatives rentables dans les provinces de Ouarzazate et Zagora.

Le Projet de Gestion des Zones Protégées, avec une aide FEM/BM, est une activité en cours qui couvre trois parcs nationaux et plusieurs SIBE, dont aucun n'est dans la zone du projet FEM/PNUD. Il comprend le soutien aux administrations des parcs, la préparation et l'exécution de plans de gestion, l'examen participatif et la réalisation d'activités prioritaires pour réduire la pression d'utilisation des terres dans les zones tampons des parcs et des réserves, la sensibilisation aux problèmes de biodiversité au niveau de la zone tampon, de la province, de la région et du pays, et l'amélioration des équipements des SIG dans le Département des Forêts.

Le futur Projet de Développement Intégré des Zones Forestières et Péri-forestières de la Province d'Ifrane sera financé à travers un prêt de la CFD et une allocation du FFEM. Il est actuellement dans sa phase de formulation et sera lancé au début de 1999, pour durer 3-5 ans. Il s'appliquera à l'utilisation durable et la reconstitution des forêts dans des zones sylvo-pastorales

⁸ 1) Hammoudou, M. 1996. « L'élevage pastoral chez les Mgoun : étude des parcours et des systèmes d'élevage », projet PNUD/MOR/92/010, et 2) DDR/PNUD, 1997, *Participation de la population aux aménagements en milieu montagnard ; le cas du Projet de Développement Communautaire du Haut Atlas Central*. Ouarzazate, version préliminaire.

en haute altitude. Il rejoindra quelques activités de niveau national prévues par le projet FEM/PNUD, comme la charte de l'éco-tourisme et les ateliers d'échange.

L'ONG NEF, en association avec le projet PNUD du Haut-Atlas central et autres, mène des actions en matière d'amélioration des serres chaudes, d'alphabétisation, de formation des femmes en santé primaire, et d'activités rentables dans la province de Ouarzazate, y compris un contrat de l'Unicef qui intervient dans trois villages de la zone du projet.

Deux projets PNUD de niveau national en cours sont importants pour ce projet. Le premier est l'« appui à la protection de l'environnement, à la gestion des ressources naturelles et à la promotion des énergies renouvelables et alternatives » (MOR/97/004), qui vise à : renforcer les capacités nationales de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles en utilisant une approche véritablement participative et intégrée, promouvoir des activités rentables liées à la protection de l'environnement, et favoriser les initiatives et les partenariats locaux. La « formulation d'un programme national de gouvernance et d'un projet de renforcement des capacités institutionnelles » (MOR/97/00) est conçue pour renforcer plusieurs institutions du GdM afin d'améliorer la coordination, la gestion financière et la décentralisation.

En dépit des importants succès remportés par ces projets, leur impact combiné sur la gestion de la biodiversité dans le Haut Atlas central et l'Anti-Atlas reste limité en raison de :

- a) **Intégration inappropriée de la conservation de la biodiversité avec le développement durable.** Les projets de développement ne tiennent pas compte des questions de biodiversité (avec même des impacts négatifs dans certains cas) et les projets de conservation centrent leurs actions de développement durable sur une petite zone tampon. Dans les terres arides, la véritable zone tampon d'une région de conservation est beaucoup plus globale et d'une dimension plus grande que celle couverte par ces projets à cause de l'aridité et de l'extrême variabilité des ressources naturelles et des systèmes d'utilisation dynamique des terres sur de longues distances par les pastoralistes.
- b) **Compréhension et reconnaissance inappropriées de la valeur des systèmes traditionnels de transhumance de l'Atlas.** Parmi les appuis précédents, très peu ont montré que le rôle du pastoralisme étendu dans l'utilisation durable des terres dans les régions arides est bien compris. En dépit de leur souci concernant la gestion des ressources naturelles, les projets s'intéressent principalement soit à la conservation des zones protégées soit, à l'autre extrémité, à la production intensive de cultures et d'animaux. Seuls quelques projets récents s'intéressent maintenant à la question de la gestion des propriétés communes, mais on semble s'orienter vers la création de nouvelles institutions, plutôt que vers l'utilisation des institutions coutumières traditionnelles. Il est manifeste qu'on méconnaît les systèmes⁹ et le savoir technique indigènes. On s'est insuffisamment soucié des *agdals* traditionnels (forêt et réserves de parcours) qui disparaissent rapidement sous la pression d'une utilisation intense.

⁹ DDR/PNUD, 1997, *Opcit*

- c) **Planification et mise en œuvre participatives inefficaces.** Quelques projets seulement ont réussi à promouvoir la planification et le développement véritablement participatifs. La plupart des personnels du gouvernement, aux niveaux régional et provincial, n'ont pas reçu de formation dans ce domaine.

Le projet FEM en question compte promouvoir la conservation de la biodiversité à travers l'utilisation durable des parcours, en capitalisant les leçons retenues par ces projets et en comblant les lacunes accumulées.

A.4 Cadre Institutionnel

Quatre ministères constituent le noyau d'un appui institutionnel intégré pour le projet. Le Secrétariat d'État à l'Environnement relève du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat. Le Point Focal Opérationnel du FEM se trouve dans la Direction de l'Observation, des Études et de la Coordination de cette institution. Le Secrétariat à l'Environnement peut réunir, chaque fois que cela est nécessaire, le Conseil National de l'Environnement, qui a un Comité National de la Biodiversité. Ce comité est un forum où les projets et les programmes sont passés en revue et coordonnés par différents ministères, ONGs et représentants du secteur privé. Le Secrétariat à l'Environnement a récemment créé des fora similaires aux niveaux des régions et des provinces.

Le Ministère de l'Agriculture (MADRPM), institution chef de fil pour le projet, héberge la Direction de l'Élevage, qui comprend la Division du Développement Pastoral. Cette division supervise actuellement plusieurs projets pastoraux assistés par des donateurs, gère le programme SIMEL, et sert de correspondant aux bureaux et aux personnels des Directions de l'Élevage Régionales et Provinciales. L'ORMVAO est une agence régionale para-étatique relevant du MADRPM. Il est responsable du développement agricole dans les provinces de Ouarzazate et Zagora, et a une autonomie budgétaire.

La Direction des Affaires Rurales du Ministère de l'Intérieur, qui a mis en œuvre le projet PHAC du PNUD et qui est à l'origine de la demande de ce projet du FEM, s'active aux niveaux national et local en contribuant à la promotion de la décentralisation et des réformes institutionnelles. Elle est aidée par la Direction des Collectivités Locales, qui supervise le fonctionnement des institutions coutumières, et gère les Fonds Locaux de Développement à travers les Communes Rurales. Le Gouvernorat de la province de Ouarzazate, dont le gouverneur dépend directement de Sa Majesté le Roi, héberge les différentes Divisions du Ministère de l'Intérieur.

Le Ministère Délégué chargé des Eaux et Forêts, précédemment une division du MADRPM, a maintenant un statut relativement indépendant. Il est possible qu'il devienne

ministère à part entière dans l'avenir. Sa Direction de la Conservation des Ressources Naturelles est chargée de la supervision et de la gestion de la faune sauvage et des zones protégées.

Les structures décentralisées du Gouvernement fournissent un excellent support pour le projet. Les institutions suivantes se trouvent dans la province de Ouarzazate : Administration Provinciale, ORMVAO, délégations de tous les ministères concernés (forêts, travaux publics, environnement, tourisme, santé, éducation, etc.), et Communes Rurales. Le Gouverneur préside les réunions hebdomadaires de coordination du Comité Technique Provincial, composé des fonctionnaires des institutions ci-dessus et des élus ; cependant, la conservation de la biodiversité doit encore être convenablement intégrée dans ce processus.

Plusieurs ONGs sont actives dans la province, y compris la NEF et l'Association Tichka. Les deux ont des activités similaires, comme l'alphabétisation, les soins de santé primaire, l'énergie renouvelable et les activités alternatives rentables.

Le système coutumier se compose d'une hiérarchie de chefs et de conseils de tribu, de fraction et de lignée. Au total, 14 fractions sont directement concernées par ce projet, alors que 5 autres fractions voisines sont des bénéficiaires cibles secondaires en raison des accords traditionnels qui leur donnent des droits sur les terres de la zone du projet. En outre, les réserves traditionnelles de pâturage sont contrôlées par un chef qui relève de la direction coutumière.

JUSTIFICATION DU PROJET

B.1 Situation actuelle et problèmes à traiter

B.1.1 Caractéristiques de l'écosystème

Les montagnes du Haut Atlas du Maroc peuvent atteindre 4.167 mètres d'altitude, et leurs vallées chuter à 1.000 m, ce qui produit un gradient de précipitations très raide. En raison de son rôle de barrière climatique et du fait des variations d'altitudes et de climats, l'Atlas offre des habitats hétérogènes et des conditions variables pour un groupe hautement diversifié d'éléments de flore et de faune, dont certains sont très rares, menacés ou en voie d'extinction.

Le versant sud du Haut Atlas est une des rares régions du monde où les espèces végétales tempérées et subtropicales peuvent coexister le long d'un gradient d'altitude. Dans la zone du projet, on peut distinguer trois grandes écozones (Carte 1) :

- (i) la montagne du Haut Atlas (au-dessus de 2.500 m), qui comprend le deuxième sommet du Maroc, le Mgoun (4.060 m),
- (ii) les contreforts de moyennes altitudes (1.500-2.500 m) des montagnes du Haut Atlas et de l'Anti-Atlas (Saghro), et

- (iii) les plaines de la rivière Dades (moins de 1.500 m) qui s'étendent au sud de la montagne de l'Atlas et dans le versant nord de la montagne Saghro.

Le gradient de précipitations est extrêmement raide dans cette région, passant de plus de 1.000 mm annuellement dans les hautes altitudes à moins de 100 mm dans les plaines. Les précipitations annuelles ont un coefficient de variabilité supérieur à 35 %. Les trois zones sont écologiquement et économiquement interdépendantes. Les espèces migratrices, qu'elles soient sauvages ou domestiques, utilisent le gradient d'altitude sur une base saisonnière.

L'hétérogénéité de cette terre aride est due non seulement au gradient d'altitude, mais aussi à des milliers d'années de co-évolution de l'écosystème et d'un amalgame d'animaux domestiques. La plupart des espèces et des parcelles d'habitat dépendent du pâturage et subissent l'impact négatif à la fois des excès et des insuffisances de pâturage (Annexe 6).

Les parcours du Haut Atlas et de l'Anti-Atlas représentent ensemble plus du tiers de la diversité végétale du Maroc (Schéma 1). Cette zone a une diversité florale unique et un endémisme élevé, ce qui lui confère une importance mondiale en tant que « point chaud » de biodiversité des terres arides. Au moins 164 plantes endémiques du Maroc se trouvent dans le Haut Atlas¹⁰. Parmi elles, 21 taxa ne se trouvent que la zone du projet (Haut Atlas central et Anti-Atlas) – chiffre élevé pour une terre aride. Environ 64 % de l'ensemble des plantes endémiques sont classées vulnérables, rares ou très rares, y compris les plantes aromatiques *Salvia gattefossei*, *Lavandula mairei*, l'olive sauvage *Olea sylvestris*, et plusieurs espèces dépendantes du pâturage. Au total, 49 % des plantes endémiques de la zone se trouvent dans l'écozone de la haute montagne, et 49 % dans les zones de montagne moyenne (y compris l'Anti-Atlas du Saghro). On a trouvé une seule plante endémique dans les plaines en raison du haut niveau de dégradation du sol.

Près de 50 % de l'ensemble des vertébrés terrestres du Maroc se rencontrent dans la zone du projet. Parmi les batraciens et les reptiles, 7 espèces et 3 sous-espèces sont endémiques, y compris *Quedenfeldtia trachyblepharus*, *Lacerta adreanszkyi* et *Vipera monticola* dans les hautes altitudes, et *Saurodactylus brosetti* et *Bufo brongersma* en altitude moyenne. Des 236 espèces d'oiseaux nichant au Maroc, au moins 98 se trouvent dans la zone du projet. Dix des 23 espèces et sous-espèces d'oiseaux endémiques du Maroc se rencontrent dans la zone du projet, et au moins une parmi elles, *Gypaetus barbatus barbatus*, est très menacée.

Parmi les mammifères sauvages du Maroc, 41 % sont présents dans la zone du projet, y compris 5 des 12 mammifères endémiques du pays. Tous les cinq sont fortement menacés à cause de la chasse : *Elephantulus rozeti*, *Atlantoxerus getulus*, *Ctenodactylus gundi*, et les migrateurs *Gazella cuvieri* et *Ammotragus lervia*. Les dernières panthères du Maroc qui subsistent ont été

¹⁰ Cuzin, F. 1998. *Rapport sur la Biodiversité dans la région du Mgoun-Bassin de Skoura-Saghro Occidental*, Rapport de consultant ; PNUD/FEM – Mission de formulation PDF-B

signalées dans le versant sud du Haut Atlas. Les mammifères transhumants domestiqués présentent aussi un degré élevé de diversité génétique intra-espèces et d'adaptation à l'écosystème local.

La truite endémique Ferao est présente dans les sources et les ruisseaux des hautes altitudes, mais est actuellement en régression à cause de la dégradation du bassin versant. Certains signes indiquent que l'abeille du Sahara, endémique, a une relation symbiotique et de dépendance réciproque avec plusieurs plantes endémiques de la zone du projet, mais sa population a été fortement réduite à cause de l'application extensive d'insecticides dans les exploitations agricoles et de l'introduction de l'exotique « abeille noire », plus agressive.

B.1.2 Utilisateurs des terres

Les agro-pastoralistes des montagnes méridionales de l'Atlas élèvent des moutons et des chèvres, et produisent des céréales et des fruits dans 5-10 % des terres longeant les vallées fertiles des montagnes. Selon le recensement de 1995, la densité de la population globale est faible dans la province de Ouarzazate (24 habitants/km² et 24 ha/LSU). Cependant, les gens et le bétail ne sont pas uniformément répartis sur toute la région. Dans la zone du projet, une population totale estimée à 90.000 personnes est concentrée dans 220 villages le long des ruisseaux de montagne et de la rivière Dades. La grande cadence de sédentarisation est tacitement permise par les autorités locales du fait que les moyens pour la contrôler sont limités, mais elle est nettement perçue comme un phénomène nuisible à la transhumance.

La transhumance est encore pratiquée par 20-80 % de la population, selon les sous-tribus et les fractions¹¹ (Carte 2) :

- (i) la plupart se déplacent entre les hautes montagnes (été), les altitudes moyennes (automne et printemps) et les terres en contre-bas (hiver). Les deux grands itinéraires sont :
 - * été dans le Haut Atlas et hiver dans le Saghro ;
 - * été dans le Haut Atlas et hiver dans les plaines du Dades.
- (ii) plusieurs fractions de la tribu des Mgoun ont des arrangements de pâturage réciproque avec leurs voisins du versant nord du Haut Atlas ;
- (iii) cinq autres fractions berbères (principalement les Aït Atta) ont des accords traditionnels leur permettant d'utiliser les pâturages de la tribu Mgouna ;

¹¹ Données tirées d'une brève enquête menée au cours de la PDF-B auprès de 10 des 15 fractions de la Province. Informations rapportées par Jeanne Chiche.

- (iv) une minorité se déplace de façon saisonnière sur des camions vers d'autres provinces à la recherche d'un meilleur pâturage, ou là où la grande famille a investi dans des terres irriguées.

La transhumance s'adapte à l'écosystème aride, variable et imprévisible depuis des milliers d'années. La mobilité du bétail a favorisé des parcelles d'habitat hétérogènes, augmentant ainsi la diversité de la flore et de la faune. La biodiversité accrue profite à la fois aux pastoralistes et aux conservationnistes (l'Annexe 6 explique le raisonnement écologique et économique de la nouvelle théorie « de la transhumance bio-amicale »).

Le Ministère de l'Intérieur, qui détient « l'autorité tutélaire » sur toutes les terres collectives, a déjà délimité et affecté les pâturages communs de la zone du projet aux sous-tribus et aux fractions (« Collectivité ethnique »). En agissant ainsi, il a converti la situation post-coloniale d'« accès ouvert » en une situation de « gestion des propriétés communes ». Cette délimitation administrative informe sur la superficie de la terre et la fraction qui en est responsable, et signale toute contestation déposée à son sujet. Plusieurs décrets et politiques du gouvernement encouragent la création d'institutions « modernes » telles que coopératives et associations de producteurs.

La majorité des pastoralistes du Haut Atlas adhèrent toujours aux lois traditionnelles qui régissent l'utilisation quotidienne des pâturages par des accès réciproques négociés. Des pactes prescrivant les limites d'utilisation des ressources sont établis pour les régions de haute qualité (« sites clés »), comme les *agdals*, les prairies de montagne, les abris permanents, les sites de camping, les points d'eau et les parcelles de végétation d'une valeur particulière¹². Les *agdals* (réserves naturelles traditionnelles), sont entretenus et réglementés par des conseils de sous-tribus, de fractions ou de villages afin de protéger les pâturages et permettre une utilisation durable¹³. L'accès aux pâturages et aux sites clés n'est permis aux étrangers qu'avec l'accord du conseil traditionnel. Des éclaireurs, des chefs d'*agdals* et des gardes sont chargés de faire respecter les règlements.

Dans la province de Ouarzazate, le régime coutumier des propriétés communes est encore viable, mais il tend à s'affaiblir. Le conseil traditionnel (Jmaa), composé de chefs coutumiers (cheiks et Mogaddams), de chefs de lignées et d'autres notables, contrôle l'allocation des terres, résout les conflits et prend d'autres décisions au niveau local. Un représentant de la Jmaa (le Naïb) travaille directement avec l'administration locale (Commune Rurale), représentée par le Qaid, et avec les fonctionnaires élus, représentés par le Conseil Collectif. L'intervention du Qaid n'est sollicitée que dans les conflits sérieux qui dépassent le système coutumier. En général, les conflits au sujet de l'utilisation du pâturage sont rares, sauf dans les mauvaises

¹² Mahid, M. 1995. « Les parcours collectifs : gestion locale et mutations en cours », Séminaire international Réseau Parcours, Tabarka, Tunisie, 13-15 Octobre 1994. Parcours demain, numéro spécial, juin 1995.

¹³ Boulberj, L. & L. Aït Hroch, 1995. « Les *agdals* dans la région d'Imilchil : importance et mode d'exploitation », *Parcours demain*, numéro spécial, juin 1995.

années quand sa productivité est faible ou pour des raisons sociales ou politiques externes¹⁴. Juridiquement, les Communes Rurales sont habilitées à établir une planification à long terme de l'utilisation des terres, mais elles n'ont pas les moyens, et elles ne sont pas suffisamment intégrées avec le système coutumier, pour le faire efficacement.

L'autorité pour établir une planification de l'utilisation des terres a été donnée à l'administration locale (Communes Rurales) et non au système coutumier. Mais cette planification et son application ne se font pas par manque de moyens. Il existe bien des relations entre les systèmes administratifs coutumier et moderne (un représentant du Conseil des Fractions travaille directement avec les Communes Rurales, et un représentant du gouvernement est chargé de l'interfaçage au niveau tribal), mais une intégration plus étroite entre les deux systèmes est nécessaire pour permettre l'élaboration et l'application d'une planification de l'utilisation des terres.

La conservation de la faune sauvage n'est pas encore dans les mœurs, aussi assiste-t-on à un excès de cueillette, pour vente ou pour usages médicinaux, d'espèces considérées comme « dangereuses », qui sont aussi détruites intentionnellement. Il est également à craindre que l'industrie du tourisme, en prenant de l'ampleur dans les montagnes de l'Atlas, n'ait des incidences négatives sur l'environnement, à moins que des lignes de conduite et des règles ne soient établies et appliquées dès maintenant.

B.1.3 Problèmes à traiter par le projet

Au cours de ces dernières décennies, la pression croissante sur les multiples ressources du Haut Atlas a conduit à la détérioration d'une biodiversité d'importance mondiale, ainsi qu'à une simplification et une perte d'unicité progressives dans l'écosystème. À cause de cette pression, la variabilité des « Parcelles », ou l'hétérogénéité de l'écosystème pour un ensemble varié d'espèces et d'interactions, s'est réduite. La perte d'hétérogénéité est également nuisible à la production animale extensive. Cependant, même si l'écosystème se détériore, la situation n'a pas atteint un stade irrattrapable.

Un diagnostic participatif des menaces pesant sur la biodiversité a été effectué au cours du PDF-B sur un échantillon de villages, de chefs locaux et d'experts gouvernementaux (Schéma 2). Ces menaces sont :

¹⁴ La PDF-B a identifié deux sources de conflit dans la zone du projet : (i) la protection de pâturages où le Ministère de l'Agriculture a planté l'*Atriplex numularia*, (plante fourragère d'Australie), et (ii) l'intrusion de bergers d'une fraction dans le territoire d'une autre fraction.

Implantation chaotique et défrichage des terres. Une implantation opportuniste et un défrichage insoutenable sont pratiqués par des ménages relativement pauvres dans les lits des rivières (oasis) des plaines et des moyennes altitudes. Dans quelques oasis fertiles, le défrichage peut être durable, mais la plupart des lits de rivières sont marginaux pour l'agriculture et devraient être préservés pour le pâturage extensif et comme habitats clés pour la faune et la flore. L'implantation chaotique bloque à la fois la transhumance et les itinéraires des espèces migratrices, provoque une surexploitation des pâturages environnants par un bétail sédentarisé et non-transhumant, et aboutit à une utilisation abusive de bons buissons comme bois à brûler. Comme les plaines et les moyennes altitudes étaient traditionnellement réservées aux pâturages communaux d'hiver, l'implantation chaotique dans les basses altitudes est également une menace à la biodiversité dans les régions montagneuses. Une diminution de la capacité de pâturage dans les basses altitudes oblige les bergers transhumants à rester plus longtemps dans les régions montagneuses, y provoquant une plus forte pression de pâturage. En renforçant les capacités locales pour la gestion des ressources naturelles et en appliquant un zonage d'utilisation des terres, l'implantation chaotique serait maîtrisée et les obstacles à la transhumance levés.

Surpâturage et sous-pâturage. La mobilité du bétail et la transhumance sont en régression à cause non seulement de l'implantation chaotique, mais aussi d'une rupture avec la gestion traditionnelle des propriétés communes. Avec la fin des régimes des propriétés communes, les puits traditionnels aussi se délabrent, provoquant un surpâturage autour des puits exploitables. Le surpâturage diminue les plantes endémiques d'importance mondiale telles que *Trifolium humile* et *Festuca dyris*. Le sous-pâturage dans les pâturages isolés, et là où les puits communaux ne fonctionnent plus, diminue la stimulation et conduit à une perte progressive d'herbes endémiques dépendantes du pâturage telles que *Stipa nitens* et *digitalis lutea ssp transiens*, et des légumineuses endémiques telles que *Astragale ibrahimianus*. Beaucoup d'éléments de la faune endémique dépendent du même habitat que les animaux domestiques ; c'est le cas des oiseaux *Sylvia deserticola maroccana* et *Eremophila alpestris atlas*, de l'écureuil *Atlantoxerus getulus* et du mouflon *Ammotragus lervii*. En rétablissant les régimes des propriétés communes et en offrant des incitations économiques et institutionnelles soigneusement étudiées pour une relance de la transhumance, on évitera le surpâturage et le sous-pâturage locaux, et l'habitat sera préservé pour la flore et la faune endémiques.

Sur-exploitation et destruction de la faune sauvage. Outre la transformation de l'habitat (ci-dessus), la faune sauvage est menacée par : la destruction intentionnelle des animaux « dangereux » (reptiles, serpents, scorpions tels que *Vipera monticola* et *Tarentola boehmei* endémiques) ; la sur-exploitation pour la pharmacopée traditionnelle (par exemple, *Saurodactylus brosetti*) ou pour l'exportation et le commerce touristique (*Vipera monticola*) ; la chasse illégale et insoutenable des gazelles endémiques, des mouflons et des oiseaux (par exemple *Gypaetus barbatus barbatus*) ; et le ramassage de nids d'oiseaux par les bergers le long des itinéraires de transhumance. Une campagne à long terme de sensibilisation des adultes et des enfants proposant des modèles de ressources alternatives et renforçant l'aptitude des autorités locales à faire respecter les lois sur la chasse serait nécessaire pour renverser ces tendances.

Le tourisme. D'autres conséquences du tourisme, comme le surpâturage localisé par des bêtes de somme, le dérangement de la faune et des sites de reproduction et le rejet d'ordures, ne représentent pas actuellement un danger pour les espèces d'importance mondiale, mais elles pourront bientôt les menacer étant donné que le nombre de touristes est appelé à augmenter. L'élaboration d'une charte de l'éco-tourisme et la formation de guides locaux permettraient de faire face à une telle menace.

Les causes fondamentales de ces menaces sont :

Inefficacité de la planification d'utilisation des terres et de sa mise en oeuvre au niveau local. Les institutions modernes et coutumières sont incapables de maîtriser l'implantation chaotique et insoutenable dans les terres marginales. Bien qu'il existe un cadre juridique pour les propriétés foncières communes, les lois ne sont pas claires quand il s'agit de leur gestion, et ne sont donc pas efficacement appliquées. Ainsi, beaucoup de pastoralistes se sont établis sur des lots privés pour avoir une plus grande sécurité d'occupation de la terre. Les chefs locaux ne sont pas suffisamment compétents pour planifier et mettre en oeuvre des règles de gestion de l'utilisation des terres et des ressources naturelles.

Rupture des systèmes de gestion communaux. Le manque d'entretien des points d'eau collectifs dans les régions montagneuses et le manque de contrôle de l'implantation chaotique dans les pâturages d'hiver sont dus à une érosion historique des systèmes collectifs de gestion de la propriété commune. Cela, à son tour, est attribuable :

- a) au fait que le gouvernement ne renforce pas suffisamment les systèmes coutumiers viables de gestion des ressources naturelles,
- b) à l'autorité réduite des institutions collectives quand les terres sont privatisées,
- c) au manque de viabilité politique et économique à long terme des systèmes de propriété commune, et
- d) à l'appréciation inadéquate par la plupart des politiciens et techniciens du potentiel de transhumance tant pour le développement durable que pour la conservation de la biodiversité.

Par le passé, *les politiques agricoles nationales* subventionnaient les secteurs de l'agriculture et de l'élevage intensif de bétail en baissant les prix des semences, des engrais et des aliments agro-industriels du bétail, aux dépens de la production animale extensive. En conséquence, il y a eu moins d'incitations à la transhumance et plus à l'implantation. Cette politique est en train d'être lentement inversée, car le GdM reconnaît l'avantage comparatif de l'élevage extensif sur les terres marginales.

Inconscience et non-application des règlements. La population, aux niveaux local et national, ne sait pas en général à quel point il importe de préserver la faune sauvage pour les générations futures. Le Service de la Faune Sauvage du Maroc réglemente l'octroi de permis de chasse et donne aux chefs coutumiers l'autorité pour relever les infractions. Cependant, ces derniers ne sont pas suffisamment compétents pour imposer ces mesures. Par ailleurs, l'industrie du tourisme n'est pas dotée d'un code de conduite formel concernant la protection de la biodiversité.

B.2 Situation prévue à la fin du projet

Colonisation chaotique, rupture de la gestion des propriétés communes et surpâturage et sous-pâturage localisés sont les menaces principales et les causes profondes de la perte de biodiversité dans cet écosystème dépendant du pâturage. Un zonage adéquat orienterait les implantations et les exploitations agricoles vers des oasis fertiles, laissant le reste au pâturage extensif et à la transhumance. Grâce à une gestion intégrée des propriétés communes, les obstacles à une relance de la transhumance bio-amicale seront levés, et le surpâturage et le sous-pâturage seront évités. La durabilité et la biodiversité du système global seront renforcées. À long terme, les pratiques actuelles d'implantation opportuniste et de gestion inefficace des propriétés communes aggraveront la perte de biodiversité dans les terres de moyennes et hautes altitudes et rendront les systèmes de production insoutenables.

Avantages environnementaux : Le projet doit faire cesser la perte de biodiversité et conserver et utiliser de façon durable le site ciblé. Les activités portant sur la gestion des parcours profiteront directement et globalement à la diversité et à la densité des plantes. Les activités concernant la co-gestion du SIBE Saghro profiteront à la faune et à la flore de la région. La démonstration des techniques pour une utilisation durable de la faune sauvage aura un effet bénéfique sur des espèces économiquement importantes, telles que l'abeille du Sahara et toutes les autres espèces ramassées pour la médecine traditionnelle. En outre, le projet réduira la cadence de la dégradation des sols autour des implantations et remettra en état les itinéraires de parcours détériorés.

Avantages humains : Le projet doit montrer qu'il est possible de remplacer une forme non durable de production agricole par une forme durable, tout en maintenant au minimum absolu toutes dépenses à court terme. Il y parviendra en levant les contraintes économiques, institutionnelles et politiques au profit d'une reprise spontanée de la transhumance traditionnelle et en offrant en même temps des activités alternatives rentables. Ainsi, les avantages humains du projet seront sous forme de développement économique durable, d'accès équitable à des services sociaux améliorés au cours de la transhumance et d'une plus grande sensibilité aux avantages à long terme de la biodiversité. En outre, en favorisant le développement participatif et en renforçant les capacités de prise de décisions démocratique, la transparence et la responsabilité à tous les niveaux institutionnels locaux, le projet renforcera les processus de décentralisation déjà entamé par le GdM.

Avantages institutionnels : Le projet renforcera l'aptitude des institutions existantes à gérer les ressources naturelles, conserver la biodiversité et favoriser le développement durable. Plus précisément, il emploiera les techniques de planification participative pour créer un modèle intégrant les institutions d'une façon telle que les forces de chacune sont retenues et combinées avec celles des autres. L'attention sera d'abord portée sur l'intégration des institutions coutumières et de l'administration locale pour la planification d'utilisation des terres et la réglementation de la transhumance. Les activités du projet concernant le renforcement des capacités profiteront également aux services techniques du gouvernement en les sensibilisant au développement participatif et en faisant de la conservation de la biodiversité des programmes réguliers. Les principaux points de convergence de ces activités seront les quatre ministères centraux (agriculture, environnement, forêts et intérieur), mais d'autres ministères concernés (comme le tourisme, la santé, l'éducation et les travaux publics) en profiteront aussi. Au niveau national, les activités du projet profiteront aux ONGs nationales qui appuient les pastoralistes, ainsi qu'aux personnels des quatre ministères centraux. Le personnel et les bénéficiaires ciblés de plusieurs projets associés en bénéficieront aussi indirectement à travers des activités conjointement programmées et exécutées, activités telles que des ateliers, des campagnes médiatiques et des échanges de visites.

B.3 Bénéficiaires ciblés

Les groupes de parties prenantes qui profiteront directement de l'ensemble du projet seront les pâtres/bergers et leurs familles itinérantes, les éleveurs de bétail, les femmes qui utilisent les ressources naturelles, les enfants et les chefs coutumiers au niveau local. Ces groupes tireront profit des interventions physiques, de la formation et de la sensibilisation, ainsi que des ressources financières accrues des Fonds Renouvelables Locaux. Les premières cibles sont les 14 fractions directement engagées dans le projet. Cependant, les fractions voisines ayant des relations coutumières avec la population cible en tireront aussi avantage en verrant leurs propres droits d'utilisation protégés, en étant associées aux prises de décisions et en profitant des améliorations apportées aux parcours. Le Tableau 1 donne la liste des fractions, des tribus et des Communes Rurales qui seront les bénéficiaires directs et secondaires du projet.

Les principaux chefs coutumiers concernés par le projet sont les *Shiyukh* (Chefs tribaux), les *Naib* (représentants de la Fraction membres des Panels du Gouvernement), les *Qaid* (Représentants désignés par le gouvernement pour servir d'interface avec les tribus) et les Chefs d'*Agdals* (réserves coutumières). Ces quatre catégories de chefs représentent leurs fonctions, mais en plus ils siègent dans toute nouvelle organisation pastorale créée dans le cadre du projet. Il peut s'agir des « Comités de Gestion de la Transhumance », qui sont des groupements de 3-4 Fractions, pour faciliter la prise de décisions collective concernant la gestion et la conservation des parcours.

Le personnel de l'administration provinciale et celui des ministères profiteront de la formation et du renforcement des capacités. Les Institutions Nationales de Recherche/Développement (qu'elles soient académiques ou ONG) tireront profit des activités sous-traitées. Une ONG nationale bénéficiera d'une formation et d'une assistance pour mettre sur pied un bulletin. Le Comité Technique Provincial, un organe de supervision technique existant, est une autre institution importante pour le projet ; il comprend non seulement des fonctionnaires du gouvernement, mais aussi les représentants élus des Communes Rurales. Il sera chargé de superviser le projet et d'en diffuser les résultats.

La population cible d'au moins quatre autres projets associés en cours profiteront indirectement du projet à travers les activités conjointes et la diffusion des résultats.

Un autre grand groupe de parties prenantes qui a exprimé un intérêt pour le projet est le secteur privé du tourisme, et en particulier les sociétés concernées par les randonnées et le tourisme dans les montagnes de l'Atlas. Ces sociétés sont notamment intéressées par le double objectif : (a) conservation et utilisation durable des ressources de la montagne, et (b) formation des guides de tourisme et élaboration d'une charte de l'éco-tourisme.

B.4 Stratégie du projet et dispositions pour sa mise en oeuvre

B.4.1 Stratégie du projet

Le Haut Atlas du sud présente un paysage agricole productif. Bien que son écosystème se dégrade, il continue d'héberger une biodiversité d'importance mondiale et offre d'intéressantes possibilités de développement durable. Sur le long terme, en l'absence d'intervention, la biodiversité sera perdue et l'utilisation des ressources sera sous-optimale. Le projet du FEM présentera une approche innovatrice dans laquelle les « points chauds » de la biodiversité (par exemple : Pic Mgoun, sites de reproduction spécifiques, Pic Saghro) seront protégés et les ressources disponibles entre ces points durablement exploitées, grâce à un cadre participatif pour la transhumance bio-amicale et à la gestion des propriétés communes. Cela devrait au moins maintenir les hauts niveaux actuels de diversité et en même temps offrir les avantages de l'utilisation de ressources durables.

Le but du projet est de trouver un bon équilibre écologique et économique entre les systèmes de production intensifs et extensifs qui favoriserait la conservation de la biodiversité. La solution stratégique adoptée est que les gens peuvent s'établir dans des sites appropriés, pour autant que leur bétail continue à se déplacer et que l'agriculture soit pratiquée de façon durable.

Par conséquent, les activités de base qui encouragent l'intensification ne sont pas en contradiction avec la philosophie du projet ; elles doivent cependant être atténuées par une planification d'utilisation des terres afin de réduire leurs effets négatifs sur l'environnement, et être équilibrées par des incitations supplémentaires pour la production animale extensive.

Les activités du projet doivent être financées par un ensemble de ressources de sorte que les avantages comparatifs de chaque institution contributrice soient utilisés au maximum. Les contributions du gouvernement, du niveau local et des donateurs sont d'abord utilisées pour les activités qui (a) hissent la ligne de base à un niveau durable, et (b) reproduisent les modèles et les activités pilotes testés par le projet. Le financement FEM est principalement utilisé pour lever les barrières suivantes :

- *barrières institutionnelles* : en intégrant les institutions traditionnelles collectives et gouvernementales de planification dans un cadre participatif de planification ; et en concevant une approche innovatrice de co-gestion d'une Réserve potentielle.
- *barrières de l'information* : en comprenant l'état et les conditions à la fois de la biodiversité et de la transhumance ; en stimulant un processus participatif de planification et de surveillance ; et en sensibilisant à la valeur à long terme de la biodiversité.
- *barrières technologiques* : en formant les autorités locales aux techniques modernes de planification et de gestion d'utilisation des terres, y compris la répartition en zones d'utilisation ; en formant les bergers et les chefs de ressources traditionnels aux techniques de repos/rotation et d'enrichissement ; en formant tant le personnel du gouvernement que la population locale à la co-gestion d'une réserve ; en développant des modèles appropriés de services sociaux mobiles en tant qu'encouragement supplémentaire pour une relance de la transhumance.
- *barrières économiques* : en introduisant un système payant dans les parcours collectifs ; en rehaussant le statut social et économique des bergers à travers le professionnalisme ; en trouvant des moyens innovateurs pour réduire et couvrir les coûts à court terme découlant de la non perception du droit de pâture en attendant que les parcours se reconstituent ; et en faisant la démonstration d'activités alternatives rentables basées sur l'utilisation durable de la biodiversité.

Une stratégie essentielle de tous les projets FEM est l'intégration juridique des fonds supplémentaires du FEM avec ceux du co-financement. Les activités du projet qui ne sont pas éligibles au financement direct du FEM, mais qui intéressent indirectement la conservation de la biodiversité, ou qui sont exigées pour fournir des incitations à l'utilisation et la conservation durables, peuvent quand même être considérée comme faisant partie du projet pour autant qu'un co-financement adéquat leur soit déjà trouvé.

Le versant sud des montagnes du Haut Atlas central, qui se prolonge dans la montagne Saghro de l'Anti-Atlas, a été choisi comme zone pilote en raison de sa biodiversité aussi importante qu'unique, de la persistance de la transhumance, et parce que c'est un « marche-pied »

entre deux zones protégées voisines (le parc national du Toubkal, à 140 kilomètres vers l'ouest, et le parc national du Haut Atlas oriental, à 100 kilomètres vers l'est).

L'étendue du projet au niveau local couvre 5.000 km² de la province de Ouarzazate utilisés par le cycle de la transhumance de 14 fractions de 3 sous-tribus berbères (Carte 3). Le projet s'intéressera aussi aux questions de la transhumance/biodiversité aux niveaux provincial et national, élargissant ainsi sa portée, et s'assurant que les actions locales seront soutenues et reproduites dans l'avenir.

L'expérience montre qu'il existe des différences quantitatives et qualitatives entre la transhumance/populations itinérantes et les populations établies. Travailler avec des transhumants requiert à la fois un plus grand investissement dans la « sensibilisation » et le renforcement des capacités (gouvernement et population locale), et une plus forte proportion des coûts administratifs (principalement pour le transport et les communications).

Comme le projet en question se situe sur des terres arides, une attention particulière doit être accordée à l'extension de sa durée de vie au-delà du cycle de projet « normal » de 3-5 ans. Les écosystèmes arides sont principalement influencés par un climat fortement variable ; dans la zone du projet, on estime que les sécheresses sérieuses se produisent tous les 8 ans, et les sécheresses modérées tous les 3 ans. Les sécheresses et d'autres sources de variabilité climatique (températures extrêmement basses dans les montagnes), réduisent la croissance physiologique des plantes et des animaux. En conséquence, une durée de projet normale n'est pas suffisante pour qu'on puisse disposer de résultats scientifiquement mesurables ou significatifs pour la conservation de la biodiversité. En outre, l'expérience montre que les projets qui fonctionnent avec les institutions locales et les régimes des propriétés communes requièrent beaucoup de temps de « mise en route » pour que le processus de planification et de développement participatifs soit adéquat et efficace. La durée de vie proposée pour ce projet est de 7 ans.

La participation des parties prenantes dans le projet, et plus encore le fait qu'elles en aient la « propriété », est un élément fondamental pour garantir la viabilité à long terme de ses résultats dans la zone cible. Le projet PHAC précédent, bien que de moindre envergure, a établi une excellente base pour la participation des parties prenantes. Les communautés et les administrations locales, qui sont maintenant familiarisées avec le concept, ne seraient pas disposées à accepter moins.

En plus des consultations déjà faites pendant le processus PDF-B, l'ensemble du projet mettra l'accent sur le renforcement des capacités des institutions et des chefs locaux là où c'est nécessaire afin de s'assurer que le processus de mise en œuvre est participatif. Le renforcement des capacités et les réunions publiques régulières pour le suivi et l'évaluation participatifs sont également une caractéristique clé du projet. La conception de celui-ci est assez flexible pour

permettre de modifier les activités à la lumière des rétroactions des consultations avec toutes les sources. Deux éléments majeurs, en particulier, assurent cette flexibilité :

- *Les Plans de Gestion Intégrés*, qui sont élaborés au cours d'un processus participatif relativement long (jusqu'à deux ans), permettent aux populations cibles et autres parties prenantes de s'assurer que leurs besoins sont convenablement satisfaits ;
- *Les Fonds Renouvelables*, co-financés, qui permettront le cas échéant aux communautés locales de financer des activités ne figurant pas dans le document du projet, mais qui correspondent aux principaux objectifs visés.

La planification participative est un outil important du projet, et est un processus continu. Au cours de la mise en œuvre, les points critiques qui exigent des consultations et les catégories de groupes représentés dans ces consultations sont :

Signature de « conventions » établissant les plans de travail du projet	Entre les Chefs des Communes Rurales, les Chefs locaux et le projet, et entre les entités gouvernementales concernées et le projet
Établissement du plan spécifique pour la création d'institutions pastorales	Ateliers de brainstorming avec les chefs locaux et les experts gouvernementaux
Plans de Gestion Intégrés	Information par le moyen des médias et à travers les réunions publiques pour obtenir les rétroactions et l'acceptation finale de la population des 14 Fractions et des Fractions voisines
Mise en œuvre des Plans de Gestion	Réunions publiques avec la population des 14 Fractions et des Fractions « secondaires » pour fixer un niveau d'engagement (financier, physique) et respecter les règles
Élaboration d'un Code Pastoral National et d'une charte de l'éco-tourisme	Série de panels d'experts et d'ateliers de planification avec le personnel des ministères à l'échelle nationale, en utilisant le personnel provincial et celui du projet comme secrétariat technique, complétés par des campagnes de sensibilisation et des efforts de lobbying au niveau national

L'appropriation du projet FEM par les parties prenantes a été réalisée autant que l'a permis un processus de formulation participatif (PDF-B) de six mois. Les chefs locaux ont été consultés soit dans des réunions publiques soit individuellement. Des Exercices de Cadre Logique ont été réalisés avec tous les fonctionnaires et experts gouvernementaux concernés tant au niveau national qu'à Ouarzazate. Un exercice d'ERP de deux mois a été réalisé avec un

échantillon de 30 villages (échantillon choisi lors d'une réunion avec les chefs locaux). Pendant cet exercice, plusieurs groupes clés de parties prenantes ont été consultés : pâtres, propriétaires de bétail (si différents des précédents), femmes et chefs coutumiers. Grâce à ces divers exercices, les objectifs et les activités du projet en question ont pu être affinés et plusieurs nouveaux éléments ajoutés.

Pendant ce processus PDF-B, tous les chefs coutumiers et les fonctionnaires et experts gouvernementaux ont été non seulement consultés mais aussi invités à prendre des décisions capitales telles que :

- établir la liste des Communes Rurales, des tribus et des sous-tribus à inclure comme zones cibles primaires
- établir la liste des tribus et des sous-tribus à retenir éventuellement comme participants secondaires (en particulier les tribus transhumantes qui utilisent fréquemment la zone du projet)
- définir les objectifs et les résultats du projet
- déterminer le niveau d'engagement de chaque groupe de parties prenantes dans le projet

A la suite de ces réunions, les chefs coutumiers ont publiquement félicité les concepteurs du projet pour les avoir associés à la prise de décisions et ont exprimé, en présence des fonctionnaires du gouvernement, leur vif désir de voir l'ensemble du projet se dérouler ainsi.

La participation des parties prenantes se poursuivra pendant toute la durée du projet en s'assurant que :

- les membres du personnel du projet sont recrutés pour leur connaissance du développement participatif ; ils recevront une formation et des ressources complémentaires pour leur permettre de traiter efficacement les besoins spécifiques de la planification et du développement participatifs parmi les populations transhumantes itinérantes
- le personnel du gouvernement est formé à la planification et au développement participatifs
- la capacité des chefs coutumiers est renforcée pour la planification, la comptabilité et la transparence
- la « propriété » locale des activités du projet se manifeste non seulement sous forme de contribution en nature, mais aussi sous forme financière quand cela est nécessaire (droits d'utilisation, frais d'adhésion).

On pense que les derniers trois points assureront aussi la durabilité de la participation des parties prenantes au-delà de la durée du projet.

Chez la plupart des sociétés pastorales, les femmes ont un rôle invisible dans la production animale. Chez les Berbères, elles sont chargées de rassembler le fourrage pour les animaux engraisés à l'étable, de traire et préparer les produits laitiers et de ramasser le bois à brûler pendant la transhumance. Elles subviennent également aux besoins de la famille en matière de santé et d'éducation. Ainsi, le projet s'assurera que ses activités profiteront aux femmes aussi bien qu'aux hommes, et que les femmes sont de plus en plus associées au processus participatif de prise de décisions.

B.4.2 Dispositions de mise en oeuvre

Le projet sera exécuté à l'échelle nationale par la Direction de la Production Animale du Ministère de l'Agriculture, avec l'aide du bureau national du PNUD par les dispositions nationales de mise en oeuvre. Le PNUD aidera à la mise en oeuvre (appui pour les comptes rendus, les finances/ comptabilité et autres services) par le biais de son bureau national, et recherchera activement le co-financement nécessaire pour toutes activités connexes et secondaires. L'UNOPS aidera le bureau national du PNUD et le projet pour le recrutement du personnel international et pour l'achat de matériel sur le marché international.

L'organigramme du projet (Schéma 3) fait ressortir les quatre principales institutions qui seront engagées dans la mise en oeuvre du projet :

1. Institutions locales, représentées par les organisations pastorales (OPs) existantes et éventuellement des institutions intermédiaires (par exemple les « Comités de Gestion de la Transhumance »)
2. L'Unité de Projet, basée à Ouarzazate
3. Le Comité Technique Provincial
4. Le Comité de Coordination Nationale
5. Quatre projets associés

Au niveau local, **les Communes Rurales et les chefs locaux (Qaid, Naib, Eclaireurs des Agdals)** seront directement engagés dans les activités quotidiennes du projet (engagement partiel estimé à 30 %), notamment dans la création d'organisations pastorales, la mise en oeuvre de la planification d'utilisation des terres des Plans de Gestion et la résolution de conflits. Des contrats

ou des accords seront passés avec les institutions appropriées pour l'exécution d'activités spécifiques.

L'Unité de Projet établira son siège dans les bureaux de l'ORMVAO, à Ouarzazate, mais elle aura son autonomie budgétaire. Elle sera dirigée par un Directeur de Projet National (expert en matière d'organisation pastorale et de développement participatif, recruté par le PNUD) qui travaillera en étroite collaboration avec le Directeur de l'ORMVAO. L'Unité de Projet comprendra trois divisions:

- Une *Division administrative* servie par un comptable/gestionnaire, une secrétaire et deux chauffeurs. Ces quatre employés nationaux seront affectés à 100 % au projet par l'ORMVAO.
- Une *Division Planification, Suivi et Évaluation Participatifs* dirigée par un expert en développement participatif chez les pastoralistes (recruté par le PNUD) assisté par un Coordinateur des Activités Féminines (recruté par le PNUD), et un expert en Suivi et Évaluation participatifs détaché à plein temps par le gouvernement. Cette division sera basée à Ouarzazate et travaillera avec des agents de terrain basés dans chacune des Communes Rurales. Ces agents seront affectés à mi-temps au projet, comme suit : 10 agents locaux des Communes Rurales, 5 agents locaux de l'ORMVAO et 3 agents de la foresterie. Le Gouverneur, le Directeur de l'ORMVAO et le Directeur Régional des Forêts ont confirmé leur accord concernant ces affectations.
- Une *Division Technique* comprenant trois experts nationaux fournis par le gouvernement : un spécialiste de la transhumance à plein temps (ORMVAO), un spécialiste de l'amélioration des parcours à mi-temps (ORMVAO) et un spécialiste de la biodiversité terrestre (DREF). D'autres services de l'ORMVAO et du gouvernement fourniront une aide à temps partiel chaque fois qu'il en est besoin, après approbation par le Comité Technique Provincial, et sur la base d'un plan de travail et d'une « convention » établis à l'avance.

L'Unité de Projet sera assistée si nécessaire par des conseillers nationaux et internationaux, les premiers par sous-traitance avec des individus et/ou des instituts, et les seconds par accords spéciaux. Ces consultations porteront sur plusieurs questions techniques telles que : la formation en développement participatif, la conception et la mise en œuvre d'organisations pastorales, les études approfondies de biodiversité et l'organisation de campagnes de sensibilisation. Le Corps de la Paix américain a offert d'affecter au projet, pendant ses 7 ans de vie, des Volontaires pour travailler dans le domaine du développement communautaire et éventuellement celui de la biodiversité. L'hébergement, le matériel et tout autre support nécessaire leur seront fournis par le projet et ses institutions associées.

Le projet sera supervisé par le **Comité Provincial de Coordination**, un sous-ensemble du Comité Technique Provincial existant, et présidé par le Gouverneur de la Province de Ouarzazate.

L'Unité de Projet assurera le secrétariat de ce Comité restreint, qui a pour tâches de suivre l'avancement du projet, ainsi que son plan de travail annuel et son budget, et de stimuler la coordination parmi les différentes institutions. Le Comité se réunira tous les trois mois. Il sera composé du Directeur de l'ORMVAO, des Chefs de la Division des Affaires Rurales (Ministère de l'Intérieur) et de la Division des Collectivités Locales (Ministère de l'Intérieur), du Directeur Régional des Eaux et Forêts, du Directeur Régional du Tourisme et des Présidents du Conseil Provincial élu et des Communes Rurales concernées (en plus de toutes personnes jugées nécessaires à un moment donné, comme les Directeurs Provinciaux des Travaux Publics et de l'Équipement, de la Santé, et de l'Éducation).

La Direction de la Production Animale du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche Maritime, est désignée comme l'**Unité Nationale de Coordination** pour aider l'Unité de Projet à mettre en œuvre ses activités au niveau national et coordonner les actions entre les ministères concernés au niveau national. L'Unité de Projet établira les plans de travail appropriés pour les activités du niveau national en consultation avec l'Unité Nationale de Coordination. Celle-ci rendra mensuellement compte au Directeur du Projet de l'exécution des activités. Elle sera dirigée par un Coordinateur National (affectation partielle de 20 % par la Direction de la Production Animale du Ministère de l'Agriculture), qui sera aidé par un membre du personnel du ministère (engagement partiel de 50 %).

En raison de la nature interdisciplinaire du projet, l'Unité Nationale de Coordination tiendra ses réunions avec l'assistance d'un Comité National de Coordination composé du Directeur de la Conservation des Ressources Naturelles du Ministère des Eaux et Forêts, des Directeurs des Affaires et des Collectivités Rurales du Ministère de l'Intérieur, du Directeur de l'Unité d'Observation du Ministère de l'Environnement, d'un représentant du Ministère du Tourisme, du Représentant du Programme du PNUD, du Gouverneur de la Province de Ouarzazate ou son représentant et du Directeur de l'ORMVAO. Le Comité National de Coordination se réunira une fois par année et désignera un petit « Comité Noyau » qui supervisera et coordonnera les besoins du projet lors de la réunion de niveau national tous les six mois, et qui sera composé de Points Focaux désignés au sein de chacun des quatre ministères : Agriculture, Environnement, Forêts et Intérieur. Une convention quadripartite a été établie par ces Ministères comme cadre de coordination et annexée au présent Document de Projet

Comme plusieurs activités de niveau national, concernant notamment des études, des ateliers, des documents d'orientation et des campagnes de sensibilisation seront réalisées conjointement avec quatre projets associés (CFD/FFEM Ifrane, FIDA Errachidia, FIDA Tafilalt et FAO/Italie Taza), il sera créé un comité mixte *ad-hoc* groupant tous ces projets et où le projet FEM sera représenté par l'Unité Nationale de Coordination.

Le tableau ci-après donne une brève description des fonctions des différentes institutions concernées par le projet, ainsi qu'une description du rôle des diverses entités en ce qui concerne l'exécution et la mise en œuvre du projet.

Institutions Gouvernementales	Rôle dans le projet
La Direction de l'Élevage à Rabat, relevant du Ministère de l'Agriculture, comprend plusieurs unités, y compris le Département Vétérinaire, SIMEL, la production animale (y compris le fourrage et la production de semences) et le Département de développement pastoral	Le Ministère sera l'entité nationale responsable de l'exécution du projet, et rendra compte au PNUD pour la production des résultats convenus
Le Personnel du Département de développement pastoral consiste en trois directeurs Le rôle de ce Département est de développer des directives de politique générale, de superviser les projets nationaux et internationaux, et d'assurer le suivi de la performance et des problèmes liés au secteur de l'élevage. Il supervise et coordonne actuellement les projets associés.	Le Département de développement pastoral agira en qualité d'unité nationale de coordination des activités du projet. Il oeuvrera à la promotion de la coopération inter- ministérielle, assurera le secrétariat du Comité Directeur National et la mise en œuvre des activités au niveau national conformément au plan de travail approuvé par le Directeur du Projet.
L'ORMVAO est une entité semi-autonome chargée de la mise en valeur agricole dans les provinces de Ouarzazate et Zagora. Il jouit d'une autonomie budgétaire mais relève, sur le plan technique, du Ministère de l'Agriculture. Son Département de l'Élevage comprend une unité vétérinaire et une unité pastorale. Cette dernière est dotée d'un effectif qui comprend des experts de haut niveau, dont deux sont des directeurs.... L'un d'entre eux est responsable de la gestion et de l'amélioration des zones de montagne, alors que l'autre est responsable du contrôle des zones de montagne avec le service du système SIG, et de la mise en œuvre des deux projets CAMELEO et ROSELT.	L'ORMVAO abritera physiquement le projet et mettra à sa disposition deux fonctionnaires, l'un à plein temps et l'autre à mi-temps. Il sera membre du Comité Technique Provincial, supervisera directement l'application du plan de travail et la mise en œuvre des activités du projet.
Le Ministère dont relève le Département des Eaux et Forêts et de la Conservation des Ressources en Eau est responsable de la gestion des zones protégées et des Forêts. Ce Département assure actuellement le suivi de la mise en œuvre du projet FEM/BM de gestion des zones protégées.	Le Département de la Conservation est membre du Comité National de Coordination du Projet. Il supervisera la mise en œuvre des activités liées à la conservation par le biais de ses services décentralisés à Ouarzazate (DREF)

<p>La Division Provinciale des Forêts sera bientôt élevée au rang de DREF (Direction Régionale des Eaux et Forêts). Trois ingénieurs des forêts, dont un spécialiste en biodiversité dans les zones arides, y seront affectés. Cette division dispose d'une pépinière fonctionnelle qui contient actuellement des semis conifères, quelques semis à croissance rapide et ornementaux.</p>	<p>DREF sera directement responsable de la supervision de la mise en œuvre des activités liées à la conservation, et siègera au sein du Comité Technique Provincial. Elle mettra un spécialiste en biodiversité dans les zones arides à plein temps à la disposition du projet.</p>
<p>Le Ministère de l'Intérieur a deux départements concernés par le projet : le Département des Terres Collectives et le Département des Affaires Rurales. Le premier est responsable de la délimitation des terres collectives et de la résolution des conflits y afférents. Le second supervise le fonctionnement des Autorités Locales et de la gestion des fonds locaux des communes rurales</p>	<p>Les Départements des Terres Collectives et des Affaires Rurales seront membres du Comité National de Coordination, et superviseront la mise en œuvre des activités du projet par le biais de leurs services décentralisés à Ouarzazate (Administration Provinciale).</p>
<p>L'Administration Provinciale de Ouarzazate, placée sous l'autorité du Gouverneur, abrite les deux départements des terres collectives et des affaires rurales relevant du Ministère de l'Intérieur, et supervise le fonctionnement de toutes les Municipalités et les Communes Rurales. Le Gouverneur préside le Comité Technique Provincial qui se réunit tous les mois, et approuve le Plan de Développement socio-économique de la Province.</p>	<p>Les deux départements provinciaux des terres collectives et des affaires rurales seront chargés de la supervision de la mise en œuvre des activités liées à la délimitation des terres et des autorités locales, y compris la fourniture de services d'experts et de matériel en fonction des besoins. La Municipalité de Ouarzazate allouera l'équivalent de 60.000 dollars E.U., puisés dans son budget quinquennal, pour les activités liées à la conservation dans la province.</p>
<p>Le Ministère de l'Environnement est responsable de la formulation des politiques gouvernementales en matière de protection de l'environnement et de conservation de la biodiversité. Ce Département a été responsable du développement de la Stratégie et du Plan d'Action National sur la biodiversité. Le Ministère met actuellement en place des services régionaux de l'environnement, mais aucun n'a encore été créé à Ouarzazate. Le service d'observation relevant de ce Ministère supervise les projets de coopération internationale</p>	<p>Le service d'observation sera membre du Comité National de Coordination.</p>

Les Ministères du Tourisme, de la Santé, de l'Education et des Travaux Publics ont tous des délégations régionales à Ouarzazate.	Ces Ministères seront membres du Comité Technique Provincial et contribueront à la mise en œuvre des activités liées à leurs domaines respectifs, sous la supervision de l'unité du projet.
ONG et Organisations Communautaires	
Les institutions traditionnelles telles que les Conseils de Tribu, ainsi que leurs chefs, sont toujours actives dans le processus de prise de décision et dans la résolution des conflits liés à l'utilisation des terres, des ressources naturelles et au développement. La protection et le renforcement de la transhumance constitue une de leurs préoccupations majeures. Ils reconnaissent le besoin de conservation de la biodiversité, mais ont besoin de renforcer leurs capacités pour l'intégration de cette question dans leurs fonctions régulières.	Ces institutions seront à la base de toute planification de l'utilisation des terres et de la gestion intégrée des ressources dans la zone du projet. Si besoin est, de nouvelles organisations seront créées, basées sur les anciennes. Des contrats seront établis entre ces institutions et le projet pour qu'elles s'acquittent de leurs responsabilités.
ANOC est une ONG nationale qui œuvre dans le domaine de la conservation des animaux domestiques de race pure locale. Actuellement, ses activités sont axées sur les ovins et, dans une moindre mesure, les chèvres. Elle bénéficie d'une subvention du gouvernement (à travers le Ministère de l'Agriculture), qu'elle utilise pour la formation de bergers et pour les encourager à participer au programme.	ANOC assistera le projet dans l'établissement de l'inventaire et la classification des animaux domestiques de race local. Une fois ces races identifiées, elle impliquera les bergers de la zone du projet dans le programme national de conservation.
L'ONG "Near East Foundation" dispose de bureaux dans la province de Ouarzazate, à travers lesquels elle assure la formation des femmes dans le domaine des soins de santé primaires et l'utilisation d'outils d'économie de l'énergie. Tichka, une autre ONG locale, mène des activités similaires et anime des programmes de sensibilisation. Il existe au	Les ONG présentes localement seront considérées en priorité pour la sous-traitance d'activités du projet, telles que les campagnes de sensibilisation, et les modules de formation des enfants. Il sera fait recours aux services d'ONG d'envergure nationale pour des campagnes nationales de sensibilisation, de mise en réseau et de lobbying.

<p>Maroc environ une centaine d'ONG nationales actives dans le domaine de l'environnement, regroupées au sein d'une organisation appelée CPCN (Comité du Programme pour la Conservation de la Nature).</p>	
<p>Secteur Privé et autres institutions</p>	
<p>L'association des Sociétés de Tourisme de Montage œuvre dans le domaine du lobbying auprès du Gouvernement et de l'Industrie du Tourisme pour la protection des ressources biologiques et naturelles dans les zones de montagne</p>	<p>L'Association mobilisera des co-financement pour le projet. Elle sera également activement impliquée dans les activités du projet liées au développement de la Charte de l'Eco-tourisme et à la formation de guides locaux du tourisme</p>
<p>Il existe au Maroc plusieurs bureaux d'étude privés dont certains, tels que Agro concept, disposent d'une expérience considérable en matière de conservation des ressources biologiques, et plus particulièrement avec les projets FEM</p>	<p>Fourniture de services pour la conduite d'inventaires et d'études, pour le suivi du projet, soit en tant que sous-traitant soit en association avec le personnel du projet.</p>
<p>L'institut Agronomique et Vétérinaire de l'Université Hassan II à Rabat dispose de plusieurs Départements concernés par le projet, et de solides programmes de recherche en écologie, en géographie et en Anthropologie. Il a récemment acquis de l'expertise en planification et développement participatif. L'INRA dispense un programme en catalogage et en conservation ex-situ de plants fourrage locaux à usage commercial</p>	<p>Les institutions universitaires seront impliquées dans la conduite d'enquêtes et d'établissement d'inventaires pour le projet, tant en tant qu'institutions ou sur une base individuelle.</p>

B.2 Raisons pour l'aide externe

Le projet en question contribuera à la conservation, mondialement bénéfique, de la biodiversité en faisant la démonstration d'un modèle reproductible pouvant servir à la fois à l'utilisation durable et à la conservation de la biodiversité dans le paysage productif hors des zones protégées. Le site choisi pour le projet a été retenu parce que ses parcours productifs abritent des habitats, des paysages, une flore et une faune uniques et d'importance mondiale.

La politique du GdM est d'alléger la pauvreté et de promouvoir la sécurité alimentaire nationale en même temps que d'assurer la conservation de 5 % du territoire. La politique d'intensification de l'agriculture pour une production accrue est actuellement appliquée indistinctement à tous les écosystèmes. Cependant, il est de plus en plus établi que dans les zones arides marginales, la production animale extensive est plus durable et que, correctement appuyée, elle peut être économiquement attrayante. La conservation de la biodiversité pastorale est un principe important de la nouvelle Stratégie Nationale de Biodiversité Terrestre. L'alternative FEM encourage cette nouvelle orientation stratégique. Le site du projet a été choisi parce qu'il est conforme aux priorités nationales, et ses formes coutumières de gestion de la transhumance et des propriétés communes sont encore viables pour la conception d'un modèle de gestion durable de la biodiversité reproductible, par exemple, dans les régions d'Agadir et d'Errachidia.

La transhumance bio-amicale aura des avantages locaux, mais à court terme les niveaux de production seront inférieurs à ce qu'on peut attendre de l'amélioration des pâturages monoculture, de l'amélioration génétique de l'élevage et des stratégies de développement intensif de l'agriculture envisagées par le gouvernement. Le GdM reconnaît la valeur potentielle à long terme de la transhumance et le fait que, en tant que projet d'utilisation durable, elle sera bénéfique aux niveaux national et mondial. À ce titre, c'est une importante source de co-financement. Cependant, le financement FEM est nécessaire pour couvrir les risques à court terme et lever les barrières institutionnelles, technologiques, informationnelles et économiques qui empêchent l'adoption de cette approche innovatrice de conservation/utilisation durable et de son potentiel technique d'application dans d'autres terres de pâturage extensif dans le monde.

B.6 Considérations Spéciales

Parce que, à la base, l'attention est portée sur l'agriculture intensive, les transhumants itinérants peuvent être considérés comme le groupe le plus vulnérable et le plus marginal de la zone du projet. La focalisation du projet sur ce groupe cible devrait lui profiter directement. Le projet n'essayera pas de remonter le temps - il n'obligera pas les populations établies à évacuer leur terre, ou à redessiner les territoires tribaux coutumiers. Si la planification d'utilisation et le zonage sont faits correctement (c'est-à-dire avec consensus participatif et transparence), les besoins de tous les groupes de parties prenantes, pâtres et agriculteurs, devraient être

convenablement pris en compte, et des compromis seraient trouvés si nécessaire. L'introduction de ressources alternatives (appuyées au besoin par un financement des Fonds Renouvelables) devrait pouvoir couvrir tous les coûts occasionnels encourus à cause d'un zonage/protection stricts des sites d'habitat clés décidés par les Comités de Gestion de la Transhumance.

Les plans de gestion intégrés seront à même de répondre aux besoins non seulement de la population cible, mais aussi des Fractions Secondaires voisines qui ont des droits d'accès coutumiers. Cela sera réalisé en associant de façon permanente leurs représentants aux activités des Comités de Gestion de la Transhumance, et en demandant à leurs populations de contribuer (en nature et en espèces) aux activités du projet, selon les formules établies par les Comités. De la sorte, les conflits potentiels seraient réduits au minimum.

La formulation du projet (phase PDF-B) a été réalisée en six mois, avec des consultations étendues avec toutes les parties prenantes. Tous les documents pertinents ont été traduits dans la langue locale et distribués dans divers fora à la population locale. À la fin de cette phase, une réunion finale entre les chefs locaux, l'administration locale et le personnel technique du gouvernement est parvenue à un consensus sur la nature participative du projet et le besoin d'appropriation du processus par les chefs locaux.

Le niveau d'engagement du GdM et de la population locale vis-à-vis du projet pendant sa formulation, et les contributions prévues, en nature et en espèces, démontrent la place importante qu'il occupe parmi les priorités nationales et locales, ainsi que sa durabilité politique et financière. Sa durabilité sociale a été assurée par une formulation participative (PDF-B) et par le plan de participation des parties prenantes (Annexe 5 de la Fiche du Projet). Sa durabilité institutionnelle est assurée par le renforcement des capacités du gouvernement et des institutions locales et par l'amélioration des dispositions d'organisation.

Le projet a été formulé à travers des consultations avec tous les chefs locaux et les responsables nationaux concernés, ainsi qu'avec un échantillon d'environ 15 % des villages de la zone du projet pendant une période de 6 mois. Le projet est conçu de manière à assurer une planification et un développement participatifs pendant sa mise en œuvre, en particulier par le renforcement des capacités des institutions locales, le développement de plans de gestion participative et la formation du personnel du gouvernement à la planification participative. Le personnel du projet sera recruté pour son expérience dans le développement participatif et bénéficiera d'une formation complémentaire dans ce domaine.

B.7 Dispositions de coordination

Le Comité Technique Provincial et le Comité National de Coordination, sous le contrôle de la Direction de la Production Animale, assureront une supervision périodique des activités du

projet. Les Institutions Centrales (Ministères de l'Agriculture, des Forêts, de l'Intérieur et de l'Environnement) établiront un mode de fonctionnement spécifique pour le projet. Le Directeur du Projet soumettra annuellement à l'approbation des institutions centrales des plans de travail sur la base desquels des « conventions » spécifiques seront établies entre le projet et ces institutions. Ces conventions préciseront les contributions de chaque partie, les responsables de l'exécution et de la mise en oeuvre, et un plan de suivi et d'évaluation. Des Indicateurs Stricts de Performance seront développés, couvrant à la fois les Indicateurs de Performance FEM (Annexe 2 de la Fiche du Projet) et d'autres indicateurs convenus par les parties et concernant la tâche en cours.

Pour faciliter la mise en oeuvre des activités entreprises par d'autres Directions (telles que la remise en état des puits pour bétail par les Travaux Publics et la prestation de services de santé mobiles par la Santé), des conventions spécifiques seront également établies, sur une base annuelle, entre le Projet et les autres Directions ou Divisions.

B.8 Capacité d'Appui des Partenaires

Le GdM est une source importante de co-financement pour le projet. Il fournit presque le tiers du financement total, dont la moitié en espèces. Ces fonds sont accordés sur la base d'un partage de coût avec le PNUD.

Le GdM fournit également près de 48 hommes-années en termes de personnel technique, et 84 hommes-années de personnel non technique (y compris des agents locaux). Ce sont pour la plupart des personnes déjà disponibles à Ouarzazate dans trois Institutions Centrales (Agriculture, Forêts et Intérieur) qui seront redéployés ou temporairement affectés au projet. Bien que la compétence technique de ce personnel soit très élevée, il faudra la compléter par un appoint en termes à la fois de planification et de développement participatifs et de conservation de la biodiversité (selon l'individu). En outre, l'ORMVAO fournira un espace bureau et d'autres équipements (tels que deux bains mobiles anti-parasites pour bétail et l'utilisation des équipements existants des SIG).

La Direction des Terres Collectives donnera la priorité au site du projet pour vérifier et marquer toutes les délimitations restantes des Territoires Collectifs. Cette activité sera intégrée et introduite quand les organisations pastorales auront été renforcées/créées dans les collectivités concernées et après le renforcement des capacités du personnel du gouvernement afin de permettre la prise de décisions participative et de réduire les conflits potentiels.

C. OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT

L'objectif de développement du projet est de conserver la biodiversité dans le paysage productif du versant sud du Haut Atlas par l'utilisation durable et la relance de la transhumance. En procédant ainsi, on intégrera la conservation de la biodiversité en même temps dans les programmes principaux (ligne de base) et dans la culture et les pratiques locales. On en attend, aux niveaux mondial et local, des gains qui auront un effet de démonstration et représenteront un processus local autonome après l'achèvement du projet.

D. OBJECTIFS IMMÉDIATS, RESULTATS ET ACTIVITÉS

Quatre objectifs immédiats, dix résultats et 63 activités ont été identifiés. L'Annexe 7 liste ces activités et fournit une répartition indicative de l'ensemble du budget du projet par activité.

D.1 Objectif Immédiat 1 : Concevoir des plans intégrés de conservation de la biodiversité et de gestion durable

Le Projet fera face aux menaces d'implantation non contrôlée et d'agriculture non durable en désignant des zones appropriées pour la conservation, la transhumance et l'agriculture intensive. Le zonage réservera les droits de pâturage commun aux transhumants et il ne sera plus nécessaire de s'établir pour avoir la sécurité d'accès aux terres. L'agriculture intensive sera orientée vers des zones agro-écologiques appropriées et soulagera la pression sur les ressources des parcours communs. Les habitats et les sites de reproduction sensibles et vulnérables (petite échelle) seront choisis par décisions participatives et isolés en vue d'une protection stricte. Le Projet renforcera les capacités locales de planification, d'application et de suivi de l'utilisation des terres, et de co-gestion des sites de conservation, par l'intégration institutionnelle des systèmes coutumiers et modernes et le développement participatif de plans de gestion intégrés.

Résultat 1.1 : Suppression des barrières informationnelles aux institutions locales fortes et aux plans de gestion participative

Partie responsable : UP, sous-traitants (Instituts et ONGs)

Activité 1.1.1 : Faire l'inventaire détaillé de la biodiversité dans la zone du projet, en utilisant une méthode participative et en intégrant le savoir traditionnel, et établir un diagnostic des potentiels et des contraintes en termes de perte de biodiversité.

Activité 1.1.2 : Procéder à une évaluation participative des forces et des faiblesses des institutions locales existantes, y compris les institutions coutumières et gouvernementales, en matière de planification d'utilisation des terres, de gestion des ressources naturelles, de gestion des propriétés communes et de gestion de la transhumance.

Activité 1.1.3 : Entreprendre une étude participative détaillée du savoir technique local concernant la biodiversité, la transhumance, la conduite des troupeaux en commun et la production animale extensive chez les 14 fractions du site du projet et chez quelques fractions « secondaires » voisines concernées.

Activité 1.1.4 : Procéder à un examen technique du statut juridique des régimes de propriété commune et des institutions locales au Maroc tels qu'ils s'appliquent aux transhumants, et proposer des solutions pour les lacunes des textes juridiques.

Activité 1.1.5 : Préparer et diriger des ateliers participatifs avec les chefs coutumiers des bénéficiaires primaires et secondaires, les autorités locales, le personnel technique et les autres personnages locaux influents, afin de dégager le meilleur moyen de renforcer les institutions existantes et/ou créer de nouvelles organisations, conformément aux objectifs du projet. Cela peut inclure le tracé des Territoires de Transhumance, comprenant les territoires de 3-4 fractions voisines qui partagent habituellement leurs pâturages, et la création correspondante de « Comités de Gestion de la Transhumance », composés de leurs chefs coutumiers, des chefs des Communes Rurales respectives et du personnel technique gouvernemental concerné. Cette activité concevra également les structures internes nécessaires pour la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des activités. On évitera des « avant-projets » de tracés en permettant aux processus participatifs d'aboutir au niveau des institutions concernées par l'objectif en cours.

Activité 1.1.6 : Organiser pendant toute la durée du projet des échanges de visites et des tournées d'étude, au profit des chefs d'institutions locales, dans d'autres sites de projet au Maroc.

Résultat 1.2 : Création de diverses organisations pastorales pour la gestion de la transhumance, la planification de l'utilisation des terres et la conservation de la biodiversité

Parties responsables : CU, DCL, DAR, CR, Chefs coutumiers

Activité 1.2.1 : Mener des campagnes de sensibilisation du public (bénéficiaires primaires et secondaires) à la nécessité de créer de nouvelles organisations pastorales (comme décidé dans l'Activité 1.1.5), et rechercher leur rétroaction et leur adhésion. Établir, le cas échéant, un « registre des adhésions » spécifiant le statut des bénéficiaires primaires et secondaires.

Activité 1.2.2 : Organiser des ateliers avec les institutions locales et le public primaire et secondaire pour élaborer les règlements internes et les statuts des nouvelles organisations, y compris la gestion des propriétés communes, les droits d'accès aux pâturages et à la biodiversité, les droits à payer et les sanctions.

Activité 1.2.3 : Procéder à l'élection démocratique des chefs et à la création et la reconnaissance formelles des nouvelles organisations pastorales prévues dans les textes officiels.

Activité 1.2.4 : Procéder à un examen participatif des Territoires Collectifs existants pour vérifier si leurs délimitations répondent aux besoins réels et identifier les sources actuelles

et potentielles de conflits à l'intérieur des Collectivités et entre elles. Cette activité devrait être une condition préalable aux activités 1.2.1 à 1.2.3.

Activité 1.2.5 : Vérifier et, le cas échéant, modifier les frontières des Collectivités (travail à accomplir par la DCL).

Activité 1.2.6 : Établir de façon participative un diagnostic et une identification des frontières à mettre en place pour chaque nouvelle organisation pastorale (créée dans l'Activité 1.2.3), comme les territoires des « Comités de Gestion de la Transhumance ». Les Plans de Gestion Intégrés (ci-dessous) seront basés sur ces territoires.

Activité 1.2.7 : Former les chefs des organisations pastorales locales en planification participative, comptabilité et transparence, par des cours initiaux suivis de cours de perfectionnement pendant la durée du projet.

Activité 1.2.8 : Les organisations pastorales seront opérationnelles et fonctionnelles pendant toute la durée du projet et au-delà, avec les contributions en nature (travail) et en espèces (cotisation des membres) de la population locale.

Activité 1.2.9 : Renforcer les capacités des autorités locales dans 10 Communes Rurales, par la formation et les jeux de rôle, à effectuer la planification d'utilisation des terres, à résoudre les conflits et à faire respecter les lois.

Résultat 1.3 : Conception de 4-6 Plans Intégrés de Transhumance et de Gestion de la Biodiversité

Parties responsables : OP, UP, ORMVAO, Sous-traitants

Activité 1.3.1 : Établir un diagnostic participatif des avantages et des contraintes de la transhumance en termes de conservation de la biodiversité et d'utilisation durable, et des tendances récentes en matière de mobilité, de sédentarisation et d'utilisation des terres, en utilisant un mélange de méthodes comprenant les ERPs, les GIS et la télédétection.

Activité 1.3.2 : Procéder à une évaluation technique de l'état de la biodiversité des zones humides, y compris leur répartition géographique, leurs conditions et les pressions d'utilisation de la terre.

Activité 1.3.3 : Faire un inventaire participatif des sites clés de biodiversité (eau, sel, *agdals*, espèces clés, etc.) et évaluer leur statut (écologique et droit d'utilisation) chez tous les utilisateurs primaires et secondaires. Sélectionner des sites potentiels se prêtant à des interventions physiques telles que remise en état et création de puits et remise en état de la biodiversité. Recueillir des informations supplémentaires considérées utiles par les décideurs et les techniciens locaux pour la conception des plans de gestion intégrés.

Activité 1.3.4 : Faire des inventaires de la biodiversité dans la Réserve Co-gérée du Saghro en faisant appel, si possible, au savoir local. Évaluer les structures d'utilisation des terres dans le Saghro. Mener une campagne de sensibilisation sur les objectifs et la stratégie d'établissement de la Réserve Co-gérée, et recueillir la rétroaction nécessaire pour concevoir le Plan de Gestion de la Réserve (en tant qu'élément de l'ensemble des Plans de Gestion Intégrés).

Activité 1.3.5 : Conception des Plans de Gestion Intégrés par chaque Comité de Gestion de la Transhumance et organisation pastorale concernée, dont un plan quinquennal général pour la conservation de la biodiversité, la gestion des propriétés communes et l'organisation de la transhumance, un plan de travail détaillé pour la première année, et les modalités financières. Établir un « contrat » entre le projet et le Comité de Gestion de la Transhumance pour la mise en œuvre du plan.

Activité 1.3.6 : Procéder à un examen approfondi participatif du Plan en le communiquant au public dans divers fora et par divers moyens, en veillant à atteindre tous les bénéficiaires primaires et secondaires, transhumants et sédentaires. Établir des boucles de rétroaction et, au besoin, réviser les plans avant validation finale. Établir un calendrier de fora annuels participatifs et publics pour la révision itérative des plans quinquennaux.

D.2 Objectif Immédiat 2 : Mise en oeuvre des plans intégrés de conservation de la biodiversité et de gestion durable

La mise en œuvre des plans de gestion intégrés s'assurera que la pression du pâturage est répartie sur les parcours et équilibrée avec la dynamique et la remise en état de l'écosystème. Les utilisateurs des terres et les fonctionnaires du gouvernement seront formés sur la co-gestion/conservation des pics Saghro et Mgoun.

Résultat 2.1 : Protection des sites clés de biodiversité et création de la Réserve Co-gérée du Saghro

Principales parties responsables : OPs, UP, DREF, sous-traitants

Activité 2.1. : Entreprendre une étude participative pour obtenir le consensus populaire sur la démarcation des limites des « points chauds » qui doivent être protégés strictement, y compris ceux dans la Réserve Co-gérée du Saghro et dans la région du pic Mgoun. En plus, choisir des sites pour une utilisation partielle (contrôlée) et des sites pour la réhabilitation. Utiliser la démarcation et la clôture, selon le cas, pour identifier physiquement et établir les points chauds officiellement déclarés.

Activité 2.2 : Construire et équiper un Centre des Visiteurs dans la Réserve Co-gérée du Saghro, avec l'infrastructure de base et les équipements d'éco-tourisme nécessaires. Le personnel proviendra pour l'essentiel des communautés locales.

Résultat 2.2 : Remise en état des sites clés de biodiversité

Principales parties responsables : OPs, UP, ORMVAO, DREF, sous-traitants

Activité 2.2.1 : Réaliser des études détaillées pour vérifier techniquement les sites potentiels choisis par les OPs pour la remise en état/création de puits et de rétablissement de la végétation, en gardant présent à l'esprit l'objectif principal d'avoir une pression de pâturage meilleure et uniformément répartie.

Activité 2.2.2 : Remettre en état au moins 20 points d'eau et en créer au moins 5 nouveaux à l'usage du bétail dispersés dans la nature. Tâche à accomplir par les Travaux Publics.

Activité 2.2.3 : Effectuer un essai de démonstration de conservation du sol et de rétablissement de la couverture végétale sur des terres dégradées en les arrosant et en utilisant les espèces végétales indigènes sur environ 2.100 hectares de sites clés de biodiversité.

Activité 2.2.4 : Réaliser une démonstration pilote des techniques d'enrichissement de la flore sur environ 10 hectares de sites clés de biodiversité (y compris les *agdals*) en utilisant les plantes indigènes et endémiques. Dès obtention de résultats positifs, faire reproduire par les organisations pastorales.

Activité 2.2.5 : Fournir des appuis techniques pour les nouvelles méthodes de conservation du sol et de réhabilitation des terres dégradées.

Résultat 2.3 : Gestion des propriétés communes, application du zonage et renforcement de la capacité de suivi

Principales parties responsables : UP, OPs

Activité 2.3.1 : Former les hommes et les femmes à l'utilisation durable et à la gestion (y compris l'entretien) des points d'eau pour bétail. Développer des techniques innovatrices de conduite des troupeaux basées sur le savoir indigène pour favoriser une plus large répartition d'utilisation des ressources sur les sites remis en état.

Activité 2.3.2 : En utilisant les techniques participatives, créer et tester des systèmes de repos/rotation pour environ 80.000 hectares de pâturages collectifs. Démontrer et diffuser les résultats probants.

Activité 2.3.3 : Mener des campagnes de sensibilisation et organiser des ateliers pour les hommes et les femmes sur le concept « les gens peuvent s'établir, le bétail doit se déplacer » et créer les modèles appropriés pour des pratiques de conduite des troupeaux en commun entre familles transhumantes et sédentaires, afin de favoriser une pression équilibrée du pâturage sur la biodiversité.

Activité 2.3.4 : Mettre en œuvre d'autres activités des Plans de Gestion Intégrés, telles que conçues sur la base de décisions participatives, qui répondent directement aux objectifs du projet.

Activité 2.3.5 : Établir une capacité de suivi participatif dans les organisations pastorales par la formation et la création de capacité.

Activité 2.3.6 : Offrir des liens et des informations « conviviales » par l'intermédiaire du système de télédétection/SIG de l'ORMVAO, qui est utile au travail quotidien et à la capacité de planification des organisations pastorales. Conception par l'UP de prototypes à mettre en application par l'ORMVAO.

Activité 2.3.7 : Assurer un suivi externe et indépendant des activités du projet et des résultats trois fois pendant la durée du projet. Tâche à sous-traiter.

D.3 Objectif Immédiat 3 : Offre d'incitations pour la conservation de la biodiversité et la transhumance

La planification d'utilisation des terres ne traitera que partiellement des menaces de surpâturage et de sous-pâturage. Un ensemble complémentaire d'incitations économiques, technologiques et de formation est nécessaire pour favoriser l'équilibre entre les systèmes d'utilisation durable intensive et extensive, re-dynamiser la mobilité du bétail et augmenter la viabilité à long terme des systèmes de gestion des propriétés communes. Les droits d'utilisation des parcours et les recettes du tourisme alimenteront le Fonds Renouvelable Local qui fournira les incitations économiques aux régimes durables de propriétés communes et aux revenus alternatifs. Les activités de sensibilisation à la transhumance bio-amicale et la professionnalisation des bergers, ajoutées aux activités cofinancées telles que la classification du bétail transhumant et la fourniture de services mobiles de santé et d'éducation, seront des incitations supplémentaires pour la relance de la transhumance. Pour faire face aux menaces de surexploitation de la flore et de la faune, les campagnes de sensibilisation viseront en même temps les adultes et les enfants. La capacité des autorités locales à surveiller les excès de la chasse et à faire respecter les lois sera rehaussée. On fera de sorte que les espèces indigènes économiquement importantes, comme l'abeille endémique du Sahara, deviennent productives tant pour la conservation de la biodiversité que pour la génération de revenus durables afin de prouver à la population qu'un revenu supplémentaire peut être tiré de la conservation de la biodiversité. Cela contribuera aussi à couvrir les coûts économiques à court terme de la transition à des formes plus durables d'utilisation des terres.

Résultat 3.1 : Démonstration et application d'incitations économiques et institutionnelles pour la conservation de la biodiversité et la transhumance

Principales parties responsables : UP, OP

Activité 3.1.1 : Dresser un inventaire de l'abeille endémique du Sahara, analyser les raisons de son déclin et développer des modèles pilotes pour l'utilisation durable et la génération de revenus alternatifs. Tâche à sous-traiter.

Activité 3.1.2 : Créer un Fonds Renouvelable Local au sein de chaque organisation pastorale en utilisant au besoin 50 % des frais d'adhésion et 50% de l'allocation du PNUD. Établir des systèmes de contrôle local, des règles de déboursement et de remboursement (en utilisant les systèmes traditionnels si possible) et de vérification des comptes.

Activité 3.1.3 : Établir et tester un système collectif contrôlé localement pour les droits d'utilisation des sites clés (puits, pâturages remis en état, etc.) pour une gestion durable impliquant les bénéficiaires primaires et secondaires, et transférer les reçus au Fonds Renouvelable Local.

Activité 3.1.4 : Dresser l'inventaire des races des animaux domestiques endémiques sur le site du projet et les classer. Sous-traiter.

Activité 3.1.5 : Certifier les races domestiques endémiques et inscrire les pâtres intéressés au programme national de conservation. Tâche à accomplir par l'ANOC.

Activité 3.1.6 : Élaborer un « manuel pastoral » qui intègre les connaissances techniques scientifiques et locales. Tâche à sous-traiter. Utiliser le manuel dans la formation (activités 3.1.8 et 3.1.9) et diffuser une version « conviviale » aux bergers dans le cadre de ce projet et d'autres projets.

Activité 3.1.7 : Formez 100 bergers à une transhumance améliorée et à la conservation de la biodiversité. Organiser des échanges de visites avec les bergers d'autres régions du Maroc et/ou de l'Europe méridionale.

Activité 3.1.8 : Relever le niveau professionnel des bergers par voie de normalisation, de certificats et de concours annuels.

Activité 3.1.9 : Utiliser deux bains anti-parasites mobiles, selon les demandes des organisations pastorales, pour favoriser une répartition uniforme du pâturage et de la transhumance. Tâche à accomplir par l'ORMVAO.

Activité 3.1.10 : Former au moins 100 agents communautaires pour fournir des services de santé, d'éducation et vétérinaires aux transhumants mobiles. Tâche à accomplir par les ministères concernés.

Résultat 3.2 : Sensibilisation au niveau local et respect des lois

Parties responsables : UP, OP, DREF, sous-traitance

Activité 3.2.1 : Développer et diffuser des matériaux de communication sur la conservation de la biodiversité et les alternatives pour l'utilisation durable en général, et sur la conservation de la faune sauvage dans la Réserve Co-gérée du Saghro en particulier.

Activité 3.2.2 : Renforcer les capacités des chefs locaux responsables de l'application des lois sur la chasse et autres lois s'y rapportant par la formation, la sensibilisation et des séances de brainstorming participatif pour trouver des solutions.

Activité 3.2.3 : Fournir le matériel éducatif et organiser au profit des écoliers des visites sur le terrain concernant la conservation de la biodiversité. Tâche à coordonner avec le Bureau Régional du Ministère de l'Éducation.

D.4 Objectif Immédiat 4 : Intégration des questions de biodiversité dans le débat politique aux niveaux provinciaux et nationaux

Pour contribuer au renforcement de la gestion de la transhumance et des propriétés communes dans la zone du projet et à la création des conditions adéquates pour la reproduction ailleurs au Maroc, il sera nécessaire de renforcer les capacités, d'organiser des ateliers, de participer aux réseaux de coopération et de faire usage des moyens de communication et des débats politiques. Cela permettra de démontrer les avantages du pastoralisme transhumant et contribuera à la création d'instruments de politique tels qu'un Code Pastoral National. Pour faire face à la menace

potentiellement importante du tourisme sur les zones montagneuses d'importance mondiale, des guides de montagne seront formés à l'École d'Azilal et une charte de l'éco-tourisme sera élaborée.

Résultat 4.1 : Sensibilisation au niveau provincial et renforcement de la capacité pour intégrer les questions de transhumance et de biodiversité dans les activités de base

Parties responsables: UP, CTP

Activité 4.1.1 : Organiser trois séminaires pour le CTP pendant la durée du projet sur l'intégration de la conservation de la biodiversité et la relance de la transhumance dans les principaux programmes régionaux et provinciaux.

Activité 4.1.2 : Former et renforcer les capacités du personnel de l'ORMVAO, de la DREF, du Gouvernorat provincial et des (futurs) Représentants Régionaux de l'Environnement sur la planification et le développement participatifs, la transhumance et la conservation de la biodiversité. Sous-traitance et consultations.

Activité 4.1.3 : Développer un module et former des guides touristiques à l'École d'Azilal au sujet de la conservation de la biodiversité et de la pertinence de la transhumance en zone montagneuse. Sous-traitance et consultations.

Activité 4.1.4 : Former le personnel de la DREF aux techniques de co-gestion. Sous-traitance et consultations.

Résultat 4.2 : Sensibilisation au niveau national et intégration des questions de transhumance et de biodiversité dans le débat politique

Parties responsables : UP, UCN, projets associés.

Activité 4.2.1 : Organiser des campagnes dans les médias nationaux sur la transhumance et la conservation de la biodiversité. À sous-traiter.

Activité 4.2.2 : Entreprendre une étude comparative nationale des coûts économiques/écologiques et des avantages de la transhumance, de la sédentarité et des autres options d'utilisation des terres. Lier les études de cas avec des projets associés ; méthodologie et conception de l'étude à développer conjointement avec les projets participants. À sous-traiter.

Activité 4.2.3 : Créer et diffusez un « Bulletin de la Transhumance et de la Biodiversité » à des fins d'échange d'informations, de participation aux réseaux de coopération et de lobbying. Tâche à accomplir par une ONG nationale appropriée.

Activité 4.2.4 : Organiser des ateliers semi-annuels groupant les ministères, les projets associés, les chercheurs et les ONGs pour l'échange d'expériences. Conception et organisation à partager entre les projets participants.

Activité 4.2.5 : Entreprendre une étude/évaluation nationale des structures actuelles et des tendances de la transhumance au Maroc, et des incidences des politiques actuelles sur les

ressources et la production de la transhumance. Méthodologie et conception de l'étude à développer conjointement par les projets participants. À sous-traiter.

Activité 4.2.6 : Organiser des ateliers nationaux avec tous les partenaires et les experts/observateurs internationaux intéressés pour esquisser des orientations et des cadres juridiques d'un code pastoral national.

Activité 4.2.7 : Préparer un « livre blanc » et une proposition de Code Pastoral National sur la base des informations recueillies dans les activités 4.2.2, 4.2.4 et 4.2.5. À sous-traiter.

Activité 4.2.8 : Organiser des ateliers, selon le besoin, pour préparer une charte de l'éco-tourisme en consultation avec le Ministère du Tourisme et des sociétés privées de tourisme. À sous-traiter.

E. CONTRIBUTIONS

L'Annexe 3 fournit une liste des équipements non-récupérables nécessaires pour le projet. Le Tableau 2 fournit une liste des consultants (nationaux et internationaux) et les activités auxquelles ils sont invités à contribuer et l'Annexe 4 fournit les TORs du personnel du projet. L'Annexe 5 fournit une brève description des programmes de formation locale et en service. L'Annexe 7 fournit une répartition indicative des contributions de toutes les sources à chaque Activité.

E.1 Contributions du gouvernement

Le GdM apporte une contribution totale de 2,069 millions \$US. De ce montant, 1,86 millions \$US sont en espèces et le reste en nature. La contribution en espèces provient des sources suivantes :

- Ministère de l'Agriculture : 1,2 million \$US
- Ministère de l'Intérieur : 0,3 million \$US
- Ministère des Forêts : 0,3 million \$US

La contribution en espèces des Ministères sera affectée au projet sur une base de partage de coût en 2 ou 3 versements pendant les trois premières années du projet. En outre, 60.000 \$US seront alloués au travail lié au projet à réaliser par le Conseil Municipal de Ouarzazate dans le cadre de son Programme Socio-économique.

La contribution en espèces du GdM sera utilisée principalement pour les activités qui ne peuvent pas bénéficier du FEM, comme la construction de puits et la prestation de services de santé/éducation. L'Annexe 8 fournit une répartition des contributions du GdM par activité.

La contribution du GdM en nature équivaut à un total de 850.000 \$US (voir les tableaux du budget). Ce montant comprend : le personnel (équivalent de 644.000 \$US) ; l'espace bureau à Ouarzazate (ORMVAO) pour l'Unité de Projet, dans 10 Communes Rurales pour les agents de terrain et une salle de réunion à la Direction de la Production Animale à Rabat (équivalent d'un total de 73.000 \$US) ; divers meubles de bureau pour l'Unité de Projet (1.000 \$US) ; deux bains anti-parasites mobiles à fournir par l'ORMVAO (20.000 \$US) ; et du matériel pour la délimitation des terres collectives à fournir par la Direction des Terres Collectives (113.000 \$US).

E.2 Contribution locale

Ce projet étant participatif, on s'attend à une contribution substantielle de la communauté locale, non seulement par l'apport de connaissances, de travail et de matériel, mais également par la participation aux prises de décisions et aux arrangements financiers. En outre, les communautés locales permettront d'accéder à leurs territoires collectifs, mais cette valeur n'a pas été monnayée. Au cours des 7 années du projet, la communauté locale devrait apporter une contribution équivalant à un total de 1.440.000 \$US. La majeure partie de ces fonds est en nature, sa valeur étant calculée sur la base du travail et du matériel fournis (1.275.000 \$US au total). Le reste (165.000 \$US) est une contribution en espèces calculée sur la base des prévisions de cotisations des membres et de droits d'utilisation. L'Annexe 8 fournit une répartition des contributions locales par activité.

E.3 PNUD/UNOPS

Le PNUD, à travers son Programme national, apportera au projet 1,234 million \$US. Un premier versement de 0,5 \$US sera alloué à partir des ressources actuelles du TRAC et le reste du 6^e Cycle de Programmes Pays qui commence en 2001. Cette contribution en espèces sera employée essentiellement pour compléter le co-financement FEM et GdM, en particulier dans les activités non éligibles au FEM. Elle couvre le recrutement des consultants nationaux et les sous-traitances aux institutions pour des activités telles que la classification des races endémiques d'animaux domestiques, la préparation de notes d'orientation et la formation en planification et en transparence (voir le Tableau du budget).

De plus, suivant les nouvelles dispositions pour la mise en œuvre nationale, le Bureau national du PNUD soutiendra le projet des manières suivantes, après une évaluation complète des capacités administratives et de gestion de l'entité nationale chargée de la mise en œuvre du projet :

- a) comptes-rendus annuels sur les activités financières et générales ;
- b) gestion financière/comptable et paiements directs ;
- c) recrutement du personnel national du projet et préparation d'une liste de consultants nationaux ;
- d) définition et gestion des activités de formation en planification, comptabilité et transparence ; et

e) achat de matériel.

L'UNOPS contribuera au recrutement du personnel international et à l'acquisition, le cas échéant, de fournitures autres que l'équipement.

E.3 Autres co-financements internationaux

Le Corps de la Paix américain a manifesté son souhait de fournir au moins 3 volontaires pendant toute la durée du projet, ce qui équivaut à une contribution de 90.000 \$US. Les volontaires seront des spécialistes soit en développement communautaire soit en biodiversité et seront employés pour des activités liées à la planification participative, à la sensibilisation, aux études sur le savoir local et aux inventaires de biodiversité. Les volontaires seront logés dans les villages et recevront du projet et de l'ORMVAO le support logistique et matériel nécessaire.

Le FFEM, à travers le Projet Forestier d'Ifrane, collaborera avec le projet sur plusieurs activités liées aux ateliers d'échange et à l'éco-tourisme. La valeur de ce financement parallèle devrait s'établir à 50.000 \$US.

Le Projet de Taza (FAO/Italie) collaborera par l'organisation d'un des ateliers nationaux sur le code pastoral national (Activité 4.2.6) et la préparation du Manuel Pastoral. La valeur de cette collaboration parallèle devrait s'établir à 25.000 \$US.

Le Projet Oriental (FIDA) collaborera par l'organisation d'un atelier national sur le code pastoral. La valeur de cette collaboration parallèle devrait s'établir à 15.000 \$US.

Les projets CAMELEO et ROSELT (financés par l'intermédiaire du FFEM, de l'UE et du Ministère de la Coopération Française) auront des activités, menées dans le site de projet par l'ORMVAO, qui complètent celles du projet, y compris un site de suivi écologique/biodiversité et l'amélioration des capacités des SIG de l'ORMVAO. La contribution à ces activités, considérée comme un financement parallèle, sera de 457.000 \$US au total.

E.5 Co-financement du secteur privé

Un consortium de sociétés de tourisme privées, à travers l'« Association des Sociétés de Tourisme », est intéressé par l'apport au projet d'au moins 100.000 \$US sur une base de partage de coût pour des activités liées au l'éco-tourisme et au développement durable, activités telles que la remise en état des puits, la formation sur la gestion des propriétés communes, la création du Centre des visiteurs dans la Réserve Co-gérée de Saghro, les

campagnes nationales de sensibilisation, les programmes éducatifs pour enfants sur la biodiversité, la formation des guides locaux et l'élaboration d'une charte de l'éco-tourisme.

E.6 Contribution FEM

La contribution globale du FEM au projet est évaluée à 4.621.400 \$US, montant qui comprend : la Formulation de PDF-B, l'Évaluation du Projet, les Services de Soutien au Projet et les coûts différentiels des activités. Ces coûts différentiels couvrent toutes les activités éligibles au FEM comme la formation, le développement de tests pilotes et de modèles, les inventaires de biodiversité et le ramassage de graines indigènes, et les annonces officielles de la Réserve Co-gérée. Plusieurs de ces activités, comme la réalisation de matériaux de communication pour les médias et l'élaboration de manuels de formation (Annexe 7), seront sous-traitées à des ONGs et à des instituts de recherches.

En outre, les fonds du FEM couvriront le personnel pour un total 1.020.000 \$US (trois agents du projet recrutés dans le pays, en plus de 103 m-m de consultants nationaux et 12 m-m de consultants internationaux). Les consultants nationaux et internationaux seront recrutés seulement comme compléments aux compétences du personnel de projet. Les fonds du FEM couvriront aussi : les allocations de chantier pour le personnel du projet et les agents de terrain pendant 7 ans pour suivre convenablement les transhumants, totalisant 400.000 \$US ; les fournitures et équipements de bureau (107.000 \$US) ; 6 véhicules et leur entretien et fonctionnement pendant 7 ans (385.000 \$US au total) ; et une tente/équipement de camping et radios de transmission (50.000 \$US).

F. RISQUES

L'expérience montre que le travail avec les transhumants exige plus d'investissement dans les actions de sensibilisation et de renforcement des capacités (aux niveaux gouvernemental et local) pour assurer un véritable développement participatif, ainsi qu'une proportion plus élevée de coûts administratifs (principalement pour le transport et les communications), que le travail avec des populations sédentaires. Par ailleurs, on estime que dans la zone du projet les grandes sécheresses se produisent tous les 8 ans, et les sécheresses modérées tous les 3 ans.

Une hypothèse essentielle est que les espèces peuvent, avec les interventions du projet, se remettre de la surexploitation et du sous-pâturage. Les chances d'une récupération réussie sont fortes dans ce projet, parce que la durée choisie (7 ans) devrait couvrir à la fois les cycles de sécheresse et les conditions nécessaires aux plantes pour repousser.

Une autre hypothèse essentielle est que les politiques et les réformes actuelles du gouvernement continueront à être favorables à une relance de la transhumance et que la bonne

volonté nationale continuera d'appuyer la transhumance et la conservation de la biodiversité terrestre dans les zones montagneuses. Le ferme engagement du Gouvernement du Maroc à apporter une contribution en coûts partagés en appui aux activités du projet est déjà assuré, et la première tranche de cette contribution a déjà été allouée. De plus, le Gouvernement a récemment indiqué sa volonté à accroître sa contribution au projet, ce qui implique un plus grand engagement.

En plus, on prévoit que les conditions politiques demeureront stables dans la zone du projet, et que le mouvement du personnel provincial ne nuira pas aux objectifs fixés. On suppose également que le GdM, les ONGs et les autres partenaires feront connaître les résultats positifs du projet dans d'autres régions arides et pastorales du Maroc.

Au niveau local, on suppose que les institutions seront créées démocratiquement et non par co-optation par l'élite. On pense que les institutions et les chefs locaux seront en mesure d'intervenir efficacement entre les groupes d'intérêt pour arriver à des compromis et à des solutions communes.

L'une des présomptions concerne la viabilité des activités du projet relatives au fonds auto-renouvelable et à l'apiculture. La phase de mise en œuvre PDF-B indique que ces activités ont été négociées et conçues à travers des discussions participatives avec les communautés locales sur le site du projet. Ces discussions ont révélé la présence d'expériences locales portant sur l'établissement de "frais de pâturage" dans des parcours améliorés au Maroc, ce qui devrait constituer la base de viabilité économique de l'activité relative au fonds auto-renouvelable, qui serait alimenté grâce au versement de ces frais. De plus, la demande de miel au Maroc encourage les bénéficiaires locaux à investir dans l'apiculture. Le co-financement constitué de 50% de la part du PNUD et de 50% représentant les droits d'adhésion locale, les droits d'utilisation, les recettes... assurera les ressources de base du fonds auto-renouvelable pour compléter la planification de l'utilisation des terres et la gestion des ressources naturelles.

G. OBLIGATIONS ET CONDITIONS PREALABLES

Une « convention » ou un accord sera établi et signé par les quatre Ministères centraux (Agriculture, Forêts, Intérieur et Environnement) et fixera ce qui suit :

- Les contributions financières spécifiques de chaque Ministère au projet, et le calendrier des versements
- Les contributions en nature spécifiques de chaque Ministère au projet
- Les activités spécifiques dont chaque Ministère sera le chef de fil
- Les modalités de coopération, de supervision, d'établissement des comptes-rendus et de comptabilité

Le PNUD se réserve le droit de suspendre les déboursements de fonds en cas de non-respect ou de violation des obligations sus-mentionnées.

H. REVUES, COMPTES-RENDUS ET ÉVALUATION DU PROJET

Le projet assurera le suivi de ses activités et diffusera ses résultats de plusieurs manières. Il renforcera les capacités de la population et des chefs locaux à assurer un suivi et une auto-évaluation participatifs des besoins et des activités. Il se chargera également de son propre suivi interne des impacts, avec des évaluations annuelles par les Comités de Coordination Provinciaux et Nationaux. Enfin, le projet confiera trois fois au cours de sa durée de vie à un intervenant indépendant le suivi et l'évaluation d'indicateurs sociaux et physiques utilisant des critères stricts de performance de la biodiversité.

Les comptes-rendus et les résultats du projet seront diffusés non seulement à la population, mais aussi aux divers comités de supervision. En outre, les ateliers et les séminaires aux niveaux national et provincial partageront les expériences du projet avec d'autres projets pastoraux et programmes gouvernementaux. L'introduction du projet dans les réseaux de coopération, qui se fera à travers ces ateliers et un Bulletin Pastoral (que dirigera par la suite une ONG locale), aiderait à s'assurer que les expériences des autres aussi sont introduites dans le projet.

La barrière linguistique sera levée par le fait que tous les rapports du projet (états d'avancement et évaluation) seront traduits en arabe et distribués aux chefs locaux, et en des versions « conviviales » pour la population locale. Un résumé du PDF-B a déjà été traduit en une version conviviale distribuée au cours du processus de formulation.

Les stratégies actuelles du PNUD en matière de suivi et de comptes-rendus (Revue Tripartite du Projet, Rapports d'Évaluation des Performances des Programmes, Revues Indépendantes à Mi-parcours et Finales) seront appliquées et complétées par les procédures S&E du FEM, comme la Revue de Mise en Œuvre du Projet (PIR). L'Annexe 2 donne le programme des revues, comptes-rendus et évaluation du projet.

I. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de Projet sera l'instrument auquel il est fait référence comme tel dans l'Article I de l'Accord de Base Standard d'Assistance entre le Gouvernement du Maroc et le Programme des Nations Unies pour le Développement signé par les parties le 13 mai 1982. Dans

le cadre de l'Accord de Base Standard d'Assistance, l'agence d'exécution dans le pays d'accueil se référera à l'agence gouvernementale coopérante mentionnée dans ledit Accord.

Les révisions ci-après peuvent être effectuées sur le présent Document de Projet avec la signature du Représentant Résident du PNUD seulement s'il a l'assurance que les autres signataires du Document de Projet n'ont aucune objection aux modifications proposées :

1. Révision des, ou ajout aux, annexes du Document de Projet.
2. Révisions qui ne comportent pas des changements importants dans les objectifs immédiats, les résultats ou les activités du projet, mais qui découlent de la remise en ordre des contributions déjà convenues ou d'augmentations des coûts dues à l'inflation.
3. Révisions annuelles obligatoires qui ré-échelonnent la fourniture des contributions convenues, ou augmentent les autres coûts des experts en raison de l'inflation, ou encore tiennent compte de la flexibilité des dépenses de l'agence

J. BUDGET

K. ANNEXES

ANNEXE 1 : PLAN DE TRAVAIL DU PROJET

Intervention dans le projet	Année 1			Année 2			Année 3			Année 4			Année 5			Année 6			Année 7			
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	
1. Objectif immédiat : plans intégrés de conservation de la biodiversité et de gestion durable																						
1.1 : Suppression des barrières informationnelles																						
Activité 1.1.1 : Inventaire détaillé de la biodiversité dans la zone du projet																						
Activité 1.1.2 : Évaluation des institutions locales existantes																						
Activité 1.1.3 : Documenter le savoir local																						
Activité 1.1.4 : Statut juridique																						
Activité 1.1.5 : Ateliers participatifs																						
Activité 1.1.6 : Échanges de visites et tournées d'étude																						
1.2 : Création de diverses organisations pastorales																						
Activité 1.2.1 : Campagnes de sensibilisation du public																						
Activité 1.2.2 : Ateliers sur les règlements, la gestion des propriétés communes, les droits d'accès																						
Activité 1,2.3 : Élection des chefs et																						

création d'organisations pastorales																				
Activité 1.2.4 : Examen des Territoires collectifs																				
Activité 1.2.5 : Frontières des collectivités																				
Activité 1.2.6 : Frontières pour toute nouvelle organisation pastorale																				
Activité 1.2.7 : Formation des chefs en planification participative, etc.																				
Activité 1.2.8 : Organisations pastorales opérationnelles et fonctionnelles																				
Activité 1.2.9 : Renforcement des capacités des autorités locales																				
1.3 : Conception de 4-6 Plans intégrés de transhumance et de gestion de la biodiversité																				
Activité 1.3.1 : Diagnostic des avantages et des contraintes de la transhumance																				
Activité 1.3.2 : Évaluation technique des zones humides																				
Activité 1.3.3 : Inventaire participatif des sites clés de biodiversité																				
Activité 1.3.4 : Inventaires de la biodiversité dans la Réserve du Saghro																				
Activité 1.3.5 : Conception des Plans de gestion intégrés																				
Activité 1.3.6 : Examen approfondi participatif des Plans																				

Intervention dans le projet	Année 1			Année 2			Année 3			Année 4			Année 5			Année 6			Année 7		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
2. Objectif immédiat : Mise en oeuvre des Plans intégrés de conservation de la biodiversité et de gestion durable																					
Résultat 2.1 : Protection des sites clés de biodiversité et création de la Réserve co-gérée du Saghro																					
Activité 2.1.1 : Démarcation des limites des " points chauds "																					
Activité 2.1.2 : Centre des visiteurs dans la Réserve du Saghro																					
Résultat 2.2 : Remise en état des sites clés de biodiversité																					
Activité 2.2.1 : Études sur les puits et rétablissement de la végétation																					
Activité 2.2.2 : Remettre en état 20 points d'eau et en créer 5 nouveaux																					
Activité 2.2.3 : Arrosage et espèces végétales indigènes																					
Activité 2.2.4 : Techniques d'enrichissement de la flore sur environ 10 hectares																					
Activité 2.2.5 : Techniques de conservation du sol et de réhabilitation des terres dégradées																					
Résultat 2.3 : Gestion des propriétés communes, application du zonage et renforcement de la																					

capacité de suivi																				
Activité 2.3.1 : Formation sur l'utilisation et l'entretien des points d'eau																				
Activité 2.3.2 : Systèmes de repos/rotation pour environ 80.000 hectares																				
Activité 2.3.3 : Sensibilisation/formation - les gens s'établissent, le bétail se déplace																				
Activité 2.3.4 : Mettre en œuvre d'autres activités des Plans de gestion																				
Activité 2.3.5 : Capacité de suivi dans les organisations pastorales																				
Activité 2.3.6 : Liens/informations avec le système de télédétection/SIG de l'ORMVAO																				
Activité 2.3.7 : Suivi indépendant des activités du projet																				
3. Objectif immédiat : Offre d'incitations pour la conservation de la biodiversité et la transhumance																				
Résultat 3.1 : Incitations économiques et institutionnelles																				
Activité 3.1.1 : Inventaire de l'abeille endémique du Sahara																				
Activité 3.1.2 : Fonds renouvelable local																				

Résultat 4.1 : Sensibilisation au niveau provincial																				
Activité 4.1.1 : Trois séminaires pour le CTP pendant le projet																				
Activité 4.1.2 : Renforcer les capacités du personnel de l'ORMVAO, etc.																				
Activité 4.1.3 : Développer un module et former des guides touristiques																				
Activité 4.1.4 : Former le personnel de la DREF																				
Résultat 4.2 : Sensibilisation au niveau national																				
Activité 4.2.1 : Organiser des campagnes dans les médias nationaux																				
Activité 4.2.2 : Étude comparative nationale																				
Activité 4.2.3 : Bulletin de la transhumance et de la biodiversité																				
Activité 4.2.4 : Ateliers semi-annuels																				
Activité 4.2.5 : Évaluation des structures actuelles de la transhumance																				
Activité 4.2.6 : Ateliers - orientations et cadres juridiques																				
Activité 4.2.7 : Livre blanc et proposition de Code pastoral national																				
Activité 4.2.8 : Ateliers selon le besoin pour une charte de l'éco-tourisme																				

ANNEXE II

REVUES, COMPTES-RENDUS ET ÉVALUATION DU PROJET

Activité / Rapport	Année 1			Année 2			Année 3			Année 4			Année 5			Année 6			Année 7			
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	
Rapport initial	*																					
Rapports mensuels d'avancement	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Rapports financiers trimestriels	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Rapport annuel d'avancement			*			*			*			*			*			*			*	
Evaluation indépendante								*						*							*	
Revue de mise en oeuvre du projet					*			*			*			*			*			*		
Rapport final																						*

ANNEXE III

LISTE DES EQUIPEMENTS NON-RECUPERABLES

Bains mobiles anti-parasites pour bétail

Radios de transmission

Véhicules, 4x4

Equipement de camping

Radios

Systèmes de transmission

GPS

Ordinateurs

Imprimantes

Scanners

Appareils de téléphone / télécopieur

1. Directeur de projet national

Le Directeur de projet national, placé sous la direction générale de l'Agence d'exécution nationale, sera responsable de la gestion quotidienne et de l'exécution propice des activités planifiées et agréées, et assurera la coordination avec le personnel du projet et international, ainsi qu'avec les institutions nationales participantes. Le Directeur de projet sera, en particulier, chargé de :

- Établir, en concertation avec le personnel du projet et le Coordinateur national du projet, les Plans de travail annuels du projet et les budgets ;
- Entretenir des registres financiers et de suivi pour l'élaboration des rapports requis ;
- Préparer les Rapports annuels de performance, Revues de mise en oeuvre du projet, et Rapports d'impact à soumettre au Bureau national du PNUD et au Coordinateur national du projet ;
- Assurer la planification globale et gérer la mise en œuvre des activités du projet ;
- Formuler des définitions de fonctions détaillées et fixer l'étendue des tâches pour le personnel du projet et les consultants, et participer au processus de sélection et de recrutement dans le cadre des lignes directrices du PNUD ;
- Assurer la liaison avec les organisations participant au projet et aux programmes en cours intéressant le projet, et avec les chefs de village locaux dans les sites du projet ;
- S'assurer que les données recueillies des activités du projet sont conformes aux méthodologies et formes convenues pour le projet ;
- Faire fonction de secrétaire pour le Comité directeur national et les réunions techniques, préparer les ordres du jour et autres documents requis ;
- Assurer le suivi avec les ministères et les organes législatifs concernant les aspects de politique socio-économique et les cadres juridiques proposés par le projet.

Qualifications requises pour le Coordinateur national du projet

- Pratiquer couramment l'anglais, le français et l'arabe ;
- Avoir huit ans d'expérience en matière de coordination et de gestion des finances et autres ressources de projets ;
- Avoir au moins un diplôme supérieur et une expérience en gestion pastorale ou dans tout autre domaine apparenté à la gestion de la biodiversité végétale ;
- Être familiarisé avec le contexte national socio-économique et politique ;
- Avoir une aptitude réelle à présider des réunions avec des cadres supérieurs, à présenter des dossiers et à négocier avec les autorités de l'État ;
- Avoir une expérience des approches participatives avec les communautés locales.

Durée et localisation

Le Directeur de projet sera recruté pour toute la durée du projet (7 ans) et sera basé au site du projet (Ouarzazate).

1. La participation des parties prenantes dans le projet, et plus encore, le fait qu'elles en aient la « propriété », est un élément fondamental pour garantir la viabilité à long terme de ses résultats dans la zone cible. Le projet précédent du PNUD, Projet Haut Atlas Central, bien que de moindre envergure, a établi une excellente base pour la participation de parties prenantes. Les communautés et les administrations locales, qui sont maintenant familiarisées avec ce concept, ne pourraient plus accepter autre chose.

2. « L'appropriation » du plan de projet FEM par les parties prenantes a été réalisée autant que l'a permis un processus de formulation participatif (PDF-B) de six mois. Les chefs locaux ont été consultés soit dans des réunions publiques soit individuellement. Des Exercices de cadre logique ont été réalisés avec tous les fonctionnaires et experts gouvernementaux concernés tant au niveau national qu'à Ouarzazate. Un exercice d'ERP de deux mois a été réalisé avec un échantillon de 30 villages (échantillon choisi lors d'une réunion avec les chefs locaux.) Pendant cet exercice, plusieurs groupes clés de parties prenantes ont été consultés : pâtres, propriétaires de bétail (si différents des précédents), femmes, et chefs coutumiers. Grâce à ces divers exercices, les objectifs et les activités du projet en question ont pu être affinés et plusieurs nouveaux éléments introduits.

3. Pendant ce processus PDF-B, tous les chefs coutumiers et les fonctionnaires et experts gouvernementaux ont été non seulement consultés mais aussi invités à prendre des décisions capitales telles que :

- créer un Fonds renouvelable à gérer localement qui serait alimenté à 50 % par le PNUD et à 50 % par les frais d'adhésion, les droits d'utilisation, etc.
- établir la liste des Communes rurales, des tribus et des sous-tribus à inclure comme zones cibles primaires
- établir la liste des tribus et des sous-tribus à envisager comme participants secondaires (en particulier les tribus transhumantes qui utilisent fréquemment la zone du projet)
- définir les objectifs et les résultats du projet
- déterminer le niveau d'engagement de chaque groupe de parties prenantes dans le projet
- tester l'introduction d'un système payant socialement acceptable, juste et équitable pour l'utilisation des ressources, telles que l'eau et les pâturages, remises en état

4. À la suite de ces réunions, les chefs coutumiers ont publiquement félicité les concepteurs du projet pour les avoir associés à la prise de décisions et ont exprimé, en présence des fonctionnaires du gouvernement, leur vif souhait de voir l'ensemble du projet se dérouler ainsi.

IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

5. Les groupes de parties prenantes qui profiteront directement de l'ensemble du projet seront les pâtres/bergers et leurs familles itinérantes, les éleveurs de bétail, les femmes qui utilisent les ressources naturelles, les enfants et les chefs coutumiers au niveau local. Ces groupes tireront profit des interventions physiques, de la formation et de la sensibilisation, ainsi que de ressources financières accrues. Les premières cibles sont les 14 Fractions directement engagées dans le projet. Cependant, les Fractions voisines ayant des relations coutumières avec la population cible en tireront aussi avantage en verrant leurs propres droits d'utilisation protégés, en étant associées aux prises de décisions et en profitant des améliorations apportées aux parcours.

6. Le personnel de l'administration provinciale et celui des ministères profiteront de la formation et du renforcement des capacités. Les Institutions nationales de recherche/développement (qu'elles soient académiques ou ONG) tireront profit des activités sous-traitées. Une ONG nationale bénéficiera d'une formation et d'une assistance pour créer un Bulletin.

7. La population cible d'au moins quatre autres projets associés en cours et en préparation devraient profiter indirectement du projet à travers les activités conjointes et la diffusion des résultats.

8. Un autre grand groupe de parties prenantes qui a exprimé un intérêt pour le projet est le secteur privé du tourisme, et en particulier les sociétés concernées par les randonnées et le tourisme dans les montagnes de l'Atlas. Le double objectif : (a) conservation et utilisation durable des ressources des montagnes, et (b) formation des guides

de tourisme et élaboration d'une Charte de l'éco-tourisme, a suffisamment motivé ces opérateurs pour les inciter à promettre un co-financement.

DIFFUSION DE L'INFORMATION ET CONSULTATIONS

9. En plus des consultations déjà entreprises pendant le processus PDF-B, l'ensemble du projet mettra l'accent sur le renforcement des capacités des institutions et des chefs locaux là où c'est nécessaire afin de s'assurer que le processus de mise en œuvre du projet est participatif. Le renforcement des capacités et les réunions publiques régulières pour le suivi et l'évaluation participatifs sont également une caractéristique clé du projet. La conception de celui-ci est assez souple pour permettre la modification des activités à la lumière des rétroactions issues des consultations avec toutes les sources. Deux éléments majeurs, en particulier, assurent cette souplesse :

- Les Plans de gestion intégrés, qui sont élaborés au cours d'un processus participatif relativement long (jusqu'à 2 ans), permettent aux populations cibles et autres parties prenantes de s'assurer que leurs besoins sont convenablement satisfaits ;
- Les Fonds renouvelables créés par co-financement qui permettront aux communautés locales de retenir et financer des activités qui ne figurent pas dans le document du projet, mais qui correspondent à ses principaux objectifs.

10. La planification participative est un outil important du projet, et est un processus continu. Au cours de la mise en œuvre, les points critiques qui exigent des consultations et les catégories de groupes représentés dans ces consultations sont :

Signature de « conventions » établissant les plans de travail du projet	Entre les Chefs des Communes rurales, les Chefs locaux et le projet, Entre les entités gouvernementales concernées et le projet
Établissement du plan spécifique pour la création d'institutions pastorales	Ateliers de brainstorming avec les chefs locaux et les experts gouvernementaux
Plans de gestion intégrés	Information par le moyen des médias et à travers des réunions publiques pour obtenir les rétroactions et l'acceptation finale de la population des 14 Fractions et des Fractions voisines
Mise en œuvre des Plans de gestion	Réunions publiques avec la population des 14 Fractions et des Fractions « secondaires » pour fixer un niveau d'engagement (financier, physique) et respecter les règles
Élaboration d'un Code pastoral national et d'une Charte de l'éco-tourisme	Série de panels d'experts et d'ateliers de planification avec le personnel des ministères à l'échelle nationale, en utilisant le personnel provincial et celui du projet comme secrétariat technique, complétés par des campagnes de sensibilisation et des efforts de lobbying au niveau national

11. La barrière linguistique sera levée par le fait que tous les rapports du projet (états d'avancement et évaluation) seront traduits en arabe et distribués aux chefs locaux, et en des versions « conviviales » pour la population locale. Un résumé du PDF-B a déjà été traduit en une version conviviale distribuée au cours du processus de formulation.

12. Les comptes-rendus et les résultats du projet seront diffusés non seulement à la population, mais aussi aux divers comités de supervision (Voir Dispositions de mise en œuvre). En outre, les ateliers et les séminaires aux niveaux national et provincial partageront les expériences du projet avec d'autres projets pastoraux et programmes gouvernementaux. L'introduction du projet dans les réseaux de coopération, qui se fera à travers ces ateliers et un Bulletin pastoral (que dirigera par la suite une ONG locale), permettrait de s'assurer que les expériences des autres aussi sont intégrées dans le projet.

PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

13. Les principaux chefs coutumiers concernés par le projet sont les *Shiyukh* (Chefs tribaux), les *Naïb* (représentants de la Fraction siégeant aux Panels du gouvernement), les *Qaïd* (Représentants désignés par le gouvernement pour servir d'interface avec les tribus) et les Chefs d'*Agdal* (réserves coutumières). Ces quatre catégories de chefs, outre qu'ils représentent leurs fonctions, siègent dans toute nouvelle organisation pastorale créée dans le cadre du projet. Il peut s'agir des « Comités de gestion de la transhumance », qui sont des groupements de 3-4 Fractions, pour faciliter la prise de décisions collective concernant la gestion et la conservation des parcours.

14. Le Comité technique provincial, un organe de supervision technique existant, est une autre institution importante pour le projet ; il comprend non seulement des fonctionnaires du gouvernement, mais aussi les représentants élus des Communes rurales. Il sera chargé de superviser le projet et d'en diffuser les résultats.

15. La participation des parties prenantes se poursuivra pendant toute la durée du projet en s'assurant que :

- les membres du personnel du projet sont recrutés pour leur connaissance du développement participatif ; ils recevront une formation et des ressources complémentaires pour leur permettre de traiter efficacement les besoins spécifiques de la planification et du développement participatifs parmi les populations transhumantes itinérantes
- le personnel du gouvernement est formé à la planification et au développement participatifs
- la capacité des chefs coutumiers est renforcée pour la planification, la comptabilité et la transparence
- la « propriété » locale des activités du projet se manifeste non seulement sous forme de contribution en nature, mais aussi sous forme financière quand cela est nécessaire (droits d'utilisation, frais d'adhésion).

16. On pense que les derniers trois points assureront aussi la durabilité de la participation des parties prenantes au-delà de la durée du projet.

CONSIDERATIONS SOCIALES ET CRUCIALES

17. Parce que, à la base, l'attention est portée sur l'agriculture intensive, les transhumants itinérants peuvent être considérés comme le groupe le plus vulnérable et le plus marginal de la zone du projet. La focalisation du projet sur ce groupe cible devrait lui profiter directement. Le projet ne tentera pas de remonter le temps - il n'obligera pas les populations établies à évacuer leur terre, ou à redessiner les territoires tribaux coutumiers. Si la planification d'utilisation et le zonage sont correctement établis (c'est-à-dire avec consensus participatif et transparence), les besoins de tous les groupes de parties prenantes, pâtres et agriculteurs, devraient être convenablement pris en compte, et des compromis seraient trouvés si nécessaire. L'introduction de ressources alternatives (appuyées au besoin par un financement des Fonds renouvelables) devrait pouvoir couvrir tous les coûts occasionnels encourus à cause d'un zonage/protection stricts des sites d'habitat clés décidés par les Comités de gestion de la transhumance.

18. Les Plans de gestion intégrés seront à même de répondre aux besoins non seulement de la population cible, mais aussi des Fractions secondaires voisines qui ont des droits d'accès coutumiers. Cela sera réalisé en associant de façon permanente leurs représentants aux activités des Comités de gestion de la transhumance, et en demandant à leurs populations de contribuer (en nature et en espèces) aux activités du projet, selon les formules établies par les Comités. De la sorte, les conflits potentiels seraient réduits au minimum.

ANNEXE VI FONDEMENTS DU NOUVEAU PARADIGME SUR LA TRANSHUMANCE

Depuis le début des années '90, les chercheurs autant que les pastoralistes partout dans le monde crient de plus en plus fort leur préoccupation devant le fait que la transhumance, ou déplacement saisonnier du bétail d'un pâturage à l'autre, n'est pas reconnue, comme elle devrait l'être, en tant qu'outil d'utilisation durable des parcours. Une coïncidence fortuite des progrès théoriques dans plusieurs domaines connexes (écologie, anthropologie, économie, science politique), a étalé au grand jour les mythes et les préjugés gratuits contre la production extensive de bétail et a présenté les conclusions dans le cadre d'un « nouveau paradigme pour le développement pastoral » qui a complètement renversé l'ancien ⁽¹⁵⁾. En même temps, la transhumance a spontanément fait sa réapparition dans de nombreux pays : de l'Europe méridionale (notamment l'Espagne et la France) à la Mongolie et autres pays de l'ex-bloc communiste. En Afrique et en Asie, cependant, le contexte socio-politique et économique a non seulement gêné la transhumance au point que la plupart des pastoralistes ont abandonné cette vocation, mais aussi rendu difficile une telle réapparition spontanée.

Ce qui est particulièrement intéressant pour la conservation de la biodiversité et la CDB, c'est que :

- la transhumance est un système de production adapté à l'utilisation durable des terres arides et qui profite en même temps à la biodiversité d'importance mondiale ;
- elle subvient, par le fait qu'elle produit un profit économique local et ménager, à ses propres besoins et ne nécessite donc pas un soutien extérieur pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable (projets, fonds de fidélité) ;
- elle est un dépôt de savoir traditionnel que le CDB a la mission de protéger

Certains des mythes les plus importants et les plus puissants que le nouveau paradigme sur la transhumance a discrédité sont : un comportement économique irrationnel, la controverse du surpâturage, et la nature équilibrée de l'écosystème aride. Les pastoralistes n'« accumulent » pas les animaux comme on pensait auparavant. En l'absence de systèmes d'assurance et de crédits opportuns, ils sont obligés d'entretenir un troupeau nombreux parce que :

- Les sécheresses cycliques dans les terres arides créent des situations de « hausses et baisses » et les bergers ont besoin d'avoir suffisamment de femelles qui survivent à la sécheresse pour pouvoir reconstituer les troupeaux une fois la calamité passée ;
- L'extrême variété de l'écosystème rend la productivité du bétail (lait, viande) très irrégulière. Selon l'écosystème, le mélange d'animaux, la disponibilité d'un revenu de rechange, le ménage pastoral moyen a besoin d'un minimum de 20-40 têtes de bétail pour seulement survivre ⁽¹⁶⁾. À l'heure actuelle, dans plusieurs pays d'Afrique, y compris le Maghreb, la majorité des pastoralistes sont en deçà du seuil de survie.

La controverse du surpâturage a été à l'origine de politiques répandues telles que la sédentarisation et la fixation, la réduction du cheptel et l'annonce publique des parcours. D'après l'ancien paradigme, basé sur les théories de Gestion classique des prairies des années '30, une forte pression du bétail est le facteur le plus important dans la formation de l'écosystème. Il s'ensuit que la dégradation du sol est un résultat direct du surpâturage. Le nouveau paradigme reconnaît que tant le surpâturage que le sous-pâturage peuvent être nuisibles à l'écosystème. Le nouveau

⁽¹⁵⁾ Voir, par exemple, Behnke, R., I. Scoones & C. Kerven, eds. 1993, *Range Ecology at disequilibrium*, ODI, HED, Commonwealth Secretariat, Londres ; Ellis, J. E., M. B. Coughenour & D. M. Swift, 1993, "Climate variability, ecosystem stability and the implications for range and livestock development", pp. 31-41 in Behnke, R., I. Scoones & C. Kerven, eds. 1993 *ibid.*; Steinfeld, H., C. de Haan & H. Blackburn, 1997, *Livestock – environment interactions : issues and options*. FAO, USAID, Banque mondiale; Niamir, M., 1997, *Proceedings of 4th International Technical Consultations on Pastoral Development*, UNSO.

⁽¹⁶⁾ Dahl, G. & Hjort, A., 1976, *Having herds: pastoral herd growth and household economy*, Université de Stockholm, Département d'Anthropologie, Stockholm. Sanford, S., 1982, "Pastoral strategies and desertification : opportunism and conservatism in drylands", pp. 61-80 In *Desertification and Development : Dryland ecology in social perspective*, ed. B. Spooner & H. Mann, Academic Press, Londres, Niamir, 1977, *opcit.*

paradigme s'intéresse à l'extrême variabilité des écosystèmes arides et semi-arides (coefficient de variation des précipitations annuelles dépassant 30 %) et, après avoir suivi l'évolution dans ces écosystèmes pendant des décennies, conclut que le bétail n'est pas le seul, ni même pas le plus important, facteur affectant les sols. Dans de nombreux cas, l'irrégularité des précipitations (tant dans l'espace que dans le temps) est un facteur autrement plus important.

L'extrême variabilité des facteurs abiotiques, en particulier le coefficient de variabilité extrêmement élevé (comme dans le site du projet), ne permet pas aux communautés de végétation et à la productivité primaire d'atteindre un point d'équilibre. L'écosystème peut tendre vers un point d'équilibre, mais il est hautement improbable qu'il l'atteigne. On peut détecter des signes de changement de la végétation, mais on ne peut pas les prévoir avec certitude. La productivité secondaire (chez les animaux tant sauvages que domestiques) doit par conséquent s'adapter à une telle incertitude.

Le nouveau paradigme soutient que la gestion de la terre et les systèmes d'utilisation de cette terre qui sont suffisamment souples pour suivre la variabilité des précipitations conviennent bien mieux à l'utilisation durable des sols. Les concepts occidentaux de productivité moyenne (biomasse par hectare) et de capacité de charge conviennent mal à la maîtrise de l'écosystème hautement variable et de nature non-équilibrée. L'utilisation des parcours par les transhumants, comme chez les Berbères du Haut Atlas, est basée sur une surveillance quotidienne de l'aspect rapiécé et de la variabilité de la production primaire. Elle est organisée selon la fréquence et la dispersion de l'utilisation plutôt que d'être basée sur la quantité de biomasse par hectare. La transhumance et la mobilité fréquente et dispersée du bétail (c'est-à-dire des formes de rotation différentes, adaptées à la variabilité et à l'incertitude) sont donc des systèmes de gestion meilleurs que les systèmes secondaires, d'utilisation concentrée des terres. Les communautés berbères étudiées au cours de la mission de formulation PDF-B ont souvent confirmé ce principe.

Des études historiques récentes montrent qu'un surpâturage s'est produit dans presque toutes les régions soumises à une sédentarisation rapide et massive ou dans des régions où les points d'eau publics ont été librement accessibles à tous, ce qui a incité à une forte concentration d'animaux dans un espace restreint et pour une courte durée ⁽¹⁷⁾. La sédentarisation non seulement concentre la pression du pâturage et réduit l'espace que les animaux peuvent utiliser efficacement, mais en plus elle déplace vers les champs de culture la main d'œuvre nécessaire à la garde des troupeaux. Il s'ensuit que de nombreux ménages reviennent à une alimentation complémentaire des bêtes semi-sédentarisées en utilisant de la nourriture importée ou cultivée localement. La fourniture par le GdM de nourriture pour bétail subventionnée dans les années '60, '70 et '80 a été une importante incitation à la fixation pour les Berbères. Cependant, le manque de capitalisation signifie que les animaux élevés intensivement ne peuvent pas vivre uniquement d'engraissement à l'étable, et doivent aussi se nourrir dans les parcours voisins. Cela, à son tour, accroît la pression de pâturage dans les environs immédiats du lieu d'établissement. Le phénomène de concentration excessive liée à la nourriture subventionnée a été constaté dans tous les pays de l'Afrique du Nord qui ont suivi de pareilles politiques ⁽¹⁸⁾. La dégradation des sols découlant de la concentration d'animaux est directement associée à une perte de biodiversité.

Le nouveau paradigme mentionne que ce n'est qu'en dispersant les animaux et en faisant correspondre leur mobilité à la variabilité de l'écosystème qu'on pourra réduire le surpâturage. La sédentarisation et la mobilité limitée du bétail entraînent aussi un sous-pâturage dans les pâturages éloignés. Les écosystèmes les plus arides ont évolué à travers des millénaires avec des ruminants domestiques et sauvages. Nombreuses sont les espèces d'herbes et d'arbustes qui, non seulement ont des propriétés d'adaptation qui leur permettent de se régénérer après le pâturage/brouement, mais elles dépendent également du pâturage pour se régénérer plus

⁽¹⁷⁾ Thébaud, B., 1988, Elevage et développement au Niger, ILO, Genève, + Hellden, U., 1991. « Desertification – time for an assessment », Ambio, 20 :372-383.

⁽¹⁸⁾ El-Shorbaghy, M. A., 1998, "Impact of development programmes on deterioration of rangeland resources in some African and Middle Eastern countries", pp. 45-70 in Squires, V. R. & A. E. Sidahmed, eds. Drylands : sustainable use of rangelands into the twenty-first century, IFAD, Rome.

rapidement que d'autres plantes concurrentes. Les communautés de plantes insuffisamment soumises au pâturage alors qu'elles en dépendent perdent très leur intégrité, leur hétérogénéité et leur santé. Au cours de la mission de formulation PDF-B, les transhumants berbères ont identifié des endroits qu'ils estiment être détériorés en raison du sous-pâturage. Le projet veillera à les inclure dans les Plans de gestion intégrée et à les surveiller.

Le lien entre la transhumance et l'utilisation durable des terres a en soi des implications positives pour la conservation de la biodiversité. D'après le nouveau paradigme, la transhumance améliorée est non seulement durable, mais aussi « bio-amicale ». En dispersant la pression du bétail et en réduisant le surpâturage à un niveau écologiquement durable, la transhumance peut entraîner moins de dégradation des sols, moins de transformation des habitats, et par conséquent moins de perte de biodiversité. Le nouveau paradigme énonce que le sous-pâturage est également un problème pour la conservation de la biodiversité. Les écosystèmes terrestres (leurs plantes, leurs sols et leur végétation) ont évolué pendant des millénaires sous l'influence d'un climat variable et du pâturage d'un bétail itinérant et extensif. Traditionnellement, les troupeaux étaient constitués d'un mélange d'herbivores ayant des besoins nutritifs différents afin d'avoir une pression régulièrement distribuée sur toutes les espèces de plantes. Ainsi, il y avait moins de risques qu'une ou quelques espèces végétales dominent la communauté et réduisent sa diversité.

Un suivi à long terme montre que le sous-pâturage des parcours arides conduit à une diminution à la fois de la biodiversité et de la couverture végétale ⁽¹⁹⁾. Les milliers d'exlos établis à travers l'Afrique dans les années '60 et '70 n'ont pas abouti à un retour spontané de la forêt (le « point culminant » de la végétation, comme la qualifiait l'ancien paradigme), mais plutôt, dans plusieurs cas, à une détérioration de la communauté de végétation ⁽²⁰⁾.

Les communautés de végétation terrestre et les espèces de plantes individuelles ont développé des mécanismes d'adaptation qui leur permettent non seulement de persister, mais aussi d'être génétiquement et biologiquement variées. Les mammifères, oiseaux et autres animaux sauvages terrestres ont aussi fait partie de cette co-évolution.

Les bergers berbères ont directement intérêt à entretenir un haut niveau de biodiversité car ils comptent sur une grande variété de ressources naturelles : fourrage, plantes médicinales et plantes-abris. Un troupeau traditionnel composé d'un mélange d'espèces avec des besoins nutritionnels différents nécessite un ensemble de plantes et de ressources variées. Ce n'est qu'avec la spécialisation et la monoculture que cette dépendance de la biodiversité se perd. Le soutien authentique apporté par les Berbères au projet au cours du PDF-B et leurs déclarations spontanées concernant les bienfaits de la transhumance pour la conservation de la biodiversité en témoignent.

Les partisans du paradigme classique ont avancé que le nouveau prône un retour aux systèmes nomades « arriérés » sans les développer ou les améliorer de façon substantielle. L'intensification de la production de bétail peut être une option – après tout, c'était l'approche la plus répandue dans les pays industrialisés – mais les formidables impacts écologiques négatifs ne commencent à se faire sentir que maintenant (pollution, nouvelles formes de maladies) ⁽²¹⁾. Le nouveau paradigme défend l'opinion que les populations peuvent s'établir sur des terres arides (pour autant que les effets négatifs peuvent être réduits), mais le bétail doit se déplacer. Les bergers berbères ont également insisté, lors du PDF-B, sur le fait que des mesures d'accompagnement sont nécessaires pour s'assurer que la transhumance est « modernisée. » Ils ont en particulier insisté sur les points suivants : formation des bergers aux nouvelles méthodes de surveillance et d'utilisation des parcours, services sociaux mobiles, et conservation des espèces indigènes (transhumantes.) La transhumance peut être considérée comme une stratégie à court terme d'incitation à une adaptation souple à la variabilité de l'écosystème. Cet dernier évoluera spontanément s'il bénéficie du soutien adéquat, à travers des réformes politiques et juridiques au niveau national et des technologies améliorées/appropriées au niveau local.

⁽¹⁹⁾ Perevolotsky, A. 1995 « Conservation, reclamation and grazing in the Northern Negev : contradictory or complementary concepts ? » *Pastoral Development Network*, no. 38a 1-22.

⁽¹⁹⁾ Il convient d'incriminer en partie la dessiccation et la réduction de la moyenne des précipitations qui se produisent depuis les années '50. Cependant, si cette tendance de dessiccation climatique doit se poursuivre, alors nos prévisions concernant les terres devront être revues.

⁽¹⁹⁾ Steinfeld *et. al.* 1997, *opcit.*

ANNEXE VII DETAILS DU FINANCEMENT DU PROJET

COMPOSANT	RESULTAT	ACTIVITE	FINANCE- MENT GdM & LOCAL	AUTRES FINANCE- MENTS	CONT- RIBUTION FEM	TOTAL ALTER- NATIVE
1. Renforcemen t des institutions locales et traditionnelle s pour concevoir des plans intégrés de conservation de la biodiversité et de gestion durable	1.1 Suppression des barrières informationnell es gênant les institutions locales renforcées et les plans de gestion	1.1.1 Inventaire participatif et diagnostic de la biodiversité dans la zone du projet	21 000	10 000	105 000	136 000
		1.1.2 Evaluation participative des forces et des faiblesses des institutions locales	55 000	20 000	50 000	125 000
		1.1.3 Etude participative du savoir technique local concernant la transhumance, la conduite des troupeaux en commun et la production animale	43 000	80 000	85 000	208 000



extensive				
1.1.4 Examen technique du statut juridique des régimes des institutions locales et des propriétés communes	30 000	10 000		40 000
1.1.5 Ateliers participatifs sur la définition de nouvelles organisations	18 000	3 000	75 000	96 000
1.1.6 Echanges de visites et tournées d'étude au profit des chefs d'institutions locales (plus de 5 ans)	44 000	33 000	72 000	149 000
TOTAUX 1.1.	211 000	156 000	387 000	754 000

1.2 Création de diverses organisations pastorales pour la gestion de la transhumance, la planification de l'utilisation des terres et la	1.2.1 Sensibilisation du public et inscription des adhérents	152 000	40 000	167 000	359 000
--	--	---------	--------	---------	----------------

conservation de la biodiversité					
	1.2.2 Elaboration participative de règlements internes et de statuts des organisations pastorales, Fonds renouvelable	44 000	55 000	125 000	224 000
	1.2.3 Election des chefs et création officielle d'organisations pastorales	15 000			15 000
	1.2.4 Examen participatif des frontières des territoires collectifs existants et identification des sources actuelles et potentielles de conflits	27 000	10 000		37 000
1.2.5 Vérification et, le cas échéant, modification des frontières des collectivités (Fonds de prévoyance)	133 000			133 000	
1.2.6 Diagnostic participatif et identification des territoires de transhumance pour les Plans de	45 000	10 000	81 000	136 000	

gestion					
1.2.7 Formation des chefs en planification participative, comptabilité et transparence (cours initiaux suivis de cours de perfectionnement, plus échange de visites)		187 000	40 000	177 000	404 000
1.2.8 Exploitation et fonctionnement des organisations pastorales (plus de 5 ans)		151 000			151 000
1.2.9 Renforcement des capacités des autorités locales dans 10 Communes rurales pour résoudre les conflits		23 000	20 000		43 000
TOTAUX 1.2.		777 000	175 000	550 000	1502 000
1.3 Conception de 4-6 Plans intégrés de transhumance et de gestion de la biodiversité	1.3.1 Diagnostic participatif des avantages et des contraintes de la transhumance en termes de conservation de la biodiversité et d'utilisation durable; tendances récentes en matière de mobilité, de sédentarisation et d'utilisation des terres	31 000	20 000	92 000	143 000

	1.3.2 Evaluation technique de l'état de la biodiversité des zones humides	20 000		121 000 141 000
	1.3.3 Inventaire participatif et évaluation des sites clés de biodiversité, choix des sites pour les points d'eau, la remise en état de la végétation et collecte d'informations supplémentaires nécessaires pour les plans de gestion	49 000	5 000	111 000 165 000
	1.3.4 Inventaires et étude de la biodiversité/utilisation de la Réserve co-gérée du Saghro	25 000		179 000 204 000
	1.3.5 Conception des Plans de gestion par les organisations pastorales et le Comité de gestion de la transhumance, y compris un plan de travail de 5 ans, les modalités financières et un « contrat » avec le projet	21 000		60 000 81 000
	1.3.6 Examen participatif et validation des Plans de	48 000		115 000 163 000

gestion ; techniques des moyens de communication

TOTAUX 1.3.

194 000 25 000 678 000 897 000

**TOTAUX
COMPOSAN
T 1**

**1182
000 356 000 1615
000 3153 000**

2 . Mise en oeuvre participative des Plans de gestion intégrés pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable	2.1 Protection des sites clés de biodiversité et création de la Réserve co-gérée du Saghro	2.1.1 Démarcation des limites et annonce publique des sites de la Réserve co-gérée du Saghro et de la montagne Mgoun, si nécessaire	23 000		130 000	153 000
		2.1.2 Création d'un Centre des visiteurs, avec infrastructure de base et équipement d'éco-tourisme pour les Réserves co-gérées	53 000	10 000	140 000	203 000

		76 000	10 000	270 000	356 000
TOTAUX 2,1					
2.2 Remise en état des sites clés de biodiversité	2.2.1 Etudes détaillées pour une dispersion régulière de la pression du pâturage, et choix des sites à remettre en état	28 000	30 000	10 000	68 000
	2.2.2 Remise en état de 20 points d'eau existants et création de 5 nouveaux pour l'élevage extensif	263 000	120 000		383 000
	2.2.3 Conservation du sol et rétablissement de la couverture végétale sur 2.100 hectares de sites clés de biodiversité en utilisant l'arrosage et les espèces indigènes	875 000	74 000	30 000	979 000
	2.2.4 Démonstration pilote de techniques d'enrichissement de la flore sur 10 hectares de sites clés de biodiversité (y compris les agdals) et reproduction des résultats par les organisations pastorales (130 hectares)	41 000	8 000	10 000	59 000

	2.2.5 Conseils techniques sur la conservation des sols et la remise en état de la biodiversité végétale	13 000		50 000	63 000
TOTAUX 2.2.		1220 000	232 000	100 000	1552 000

2.3 Gestion des propriétés communes, application du zonage et renforcement de la capacité de suivi	2.3.1 Formation d'hommes et de femmes sur la gestion durable des points d'eau pour bétail et la dispersion du pâturage	39 000	5 000	86 000	130 000
	2.3.2 Développement participatif et mise en oeuvre de systèmes de repos/rotation pour 80.000 hectares de pâturages collectifs	35 000		35 000	70 000
	2.3.3 Sensibilisation au concept « les gens peuvent s'établir, le bétail doit se déplacer » et développement de pratiques de conduite des troupeaux en commun pour favoriser une pression équilibrée du pâturage sur la biodiversité	38 000		60 000	98 000

		2.3.4 Mise en œuvre d'autres activités des Plans de gestion sur la base de décisions participatives dont les avantages généraux sont évidents	133 000		70 000	203 000
		2.3.5 Création d'une capacité de suivi dans les organisations pastorales (formation et exploitation)	121 000	45 000	105 000	271 000
		2.3.6 Relier la surveillance participative au système de télédétection de l'ORMVAO pour utilisation par les organisations pastorales	20 000	447 000	60 000	527 000
		2.3.7 Sous-traitance du suivi du projet (x3)			150 000	150 000
		TOTAUX 2.3.	386 000	497 000	566 000	1449 000
		TOTAUX COMPOSAN T 2	1682 000	739 000	936 000	3357 000
3. Offre	3.1	3.1.1 Inventaire de l'abeille du Sahara et modèle	46 000		30 000	76 000

d'incitations pour la durabilité de la conservation de la biodiversité et de la transhumance	Démonstration et application des incitations pour la conservation de la biodiversité et la transhumance	pour son utilisation durable				
		3.1.2 Création du Fonds renouvelable	79 000	45 000		124 000
		3.1.3 Système collectif pour une gestion durable des sites clés déterminés par chaque organisation pastorale (droits d'utilisation et droits d'entrée des touristes)	74 000			74 000
		3.1.4 Inventaire et classification des animaux domestiques endémiques	36 000	20 000	130 000	186 000
		3.1.5 Certification des races locales et leur intégration dans le programme national de	27 000			27 000

conservation				
3.1.6 Réalisation et diffusion du "Manuel pastoral"	25 000	55 000	70 000	150 000
3.1.7 Formation de 100 bergers pour la transhumance et la conservation de la biodiversité	36 000	20 000	106 000	162 000
3.1.8 Professionnalisation des bergers (concours, normes)	41 000	10 000	60 000	111 000
3.1.9 Mise en service de 2 unités mobiles de traitement des animaux	99 000	10 000		109 000
3.1.10 Former des agents communautaires sur les services de santé, d'éducation et de soins vétérinaires à fournir aux transhumants	260 000	66 000		326 000
TOTAUX 3.1.	723 000	226 000	396 000	1345 000

3.2 Sensibilisation au niveau local et respect des lois	3.2.1 Développement de matériaux de communication sur la conservation de la biodiversité et sur la Réserve co-gérée du Saghro	23 000	20 000	100 000	143 000
	3.2.2 Renforcement des capacités des chefs locaux chargés de l'application des lois, notamment celles concernant la chasse	19 000	10 000	30 000	59 000
	3.2.3 Education des enfants sur la conservation de la vie sauvage dans les écoles locales, et sensibilisation de la population locale sur la question	122 000	50 000	134 000	306 000
TOTAL 3.2.		164 000	80 000	264 000	508 000

**TOTAL
COMPOSAN
T 3**

887 000 306 000 660 000 1853 000

4. Intégration des questions de biodiversité	4.1 Sensibilisation au niveau provincial et	4.1.1 Organisation de séminaires sur la conservation de la biodiversité et la transhumance pour le Comité technique provincial (x3)	15 000	10 000	3 000	28 000
---	--	---	--------	--------	-------	---------------

dans le débat politique aux niveaux provinciaux et nationaux	renforcement de la capacité pour intégrer les questions de biodiversité dans les activités de base					
		4.1.2 Renforcement des capacités du personnel de l'ORMVAO, des Eaux et Forêts et des ministères de l'Intérieur et de l'Environnement en matière de planification et de développement participatifs, de transhumance et de biodiversité	30 000	50 000	106 000	186 000
		4.1.3 Développement d'un module et formation de guides d'éco-tourisme à l'école provinciale d'Azilal	32 000	10 000	10 000	52 000
		4.1.4 Formation du personnel des Eaux et Forêts pour la co-gestion	20 000		100 000	120 000
TOTAUX 4.1.		97 000	70 000	219 000	386 000	

4.2 Sensibilisation au niveau national et intégration des questions de transhumance et de biodiversité dans le débat politique	4.2.1 Campagnes dans les médias sur la transhumance et la biodiversité	60 000	225 000	215 000	500 000
	4.2.2 Etude comparative des coûts et des avantages économiques et environnementaux de la transhumance, de la sédentarité et des autres options	30 000	30 000	69 000	129 000
	4.2.3 Bulletin de la Transhumance et de la Biodiversité	18 000	15 000	49 000	82 000
	4.2.4 Ateliers semi-annuels groupant les ministères, les projets et les chercheurs pour l'échange d'expériences, le travail en réseau et les orientations de développement	20 000	40 000	74 000	134 000

4.2.5 Etude nationale des structures et des tendances de la transhumance, et des incidences des politiques actuelles	40 000	50 000	60 000	150 000
4.2.6 Ateliers nationaux/internationaux pour esquisser des orientations/cadres juridiques sur le Code pastoral national (3x)	90 000	50 000		140 000
4.2.7 Livre blanc et proposition de Code pastoral national	14 000	20 000	20 000	54 000
4.2.8 Préparation d'une Charte de l'éco-tourisme	30 000	20 000	95 000	145 000
TOTAL 4.2.	302 000	450 000	582 000	1334 000
TOTAL COMPOSANT 4	399 000	520 000	801 000	1720 000
Missions d'évaluation (x3)			240 000	240 000

TOTAL
TOUS
COMPOSAN
TS

4150 1921 4252 10323
000 000 000 000

PDF-B

117 400 117 400

TOTAL
PROJET

4150 1921 4369 10440
000 000 400 400

Tableau 1 SITES DU PROJET ET FRACTIONS
Bénéficiaires primaires

Tribu	Fractions	Communes rurales
Imeghrane	Igamane	Ghassate
	Aït Ougrou	
	Aït Zaghrar	Imil Oulaoun
	Aït Affane	
	Kantola	
	Aït Witfao	Toundout
	Toundout	
	Aït Zekri	Skoura
Mgouna	Ouzirhimt	Ighil Mgoun
	Aït Ahmed	
	Aït Mraou	
Aït Sedrate	Aït Sedrate Sahel	Aït Sedrate Sharkia
		Aït Sedrate Gharbia
	Aït Sedrate Jebel	Aït Sedrate Jebel Soufla
		Aït Sedrate Jebel Loulia

Bénéficiaires secondaires

A`t Atta	À déterminer	(Province de Zagora)
Aït Bou Oulli	À déterminer	(Province d'Azilal)
Aït Bouwgamaz	À déterminer	(Province d'Azilal)

ANNEXE E : CAUSES PROFONDES – DIAGRAMME ET MATRICE

Figure 1 : Représentation schématique des menaces à la biodiversité dans le versant sud des montagnes du Haut-Atlas Central

